

CIC — CENTRE
INTERCANTONAL
D'INFORMATION
SUR LES CROYANCES
— RAPPORT
ANNUEL 2013

Sommaire

Sigles

Avant-propos

Rapport d'Activite 2013

- 1. Le CIC en bref
- 2. Conseil de fondation et personnel en 2013
- 3. Statistiques des demandes en 2013
- 4. Activités du CIC en 2013
- 5. Développement et objectifs pour 2014
- 6. Comptes annuel en 2013

Annexe

- Revue de presse 2013
- Exemple de dossier d'information:
Uniao do vegetal

3 Définition des sigles utilisés

- 5 **ASDFI** Association suisse pour la défense de la famille et de l'individu
- 7 **AVS** Assurance-vieillesse et survivants
- 8 **CIAOSN** Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles, institué auprès du Service public fédéral de Justice de Belgique, Bruxelles
- 11 **CIC** Centre intercantonal d'information sur les croyances, Genève
- 14 **CNRS** Centre national de la recherche scientifique, France
- 15 **DFJC** Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, canton de Vaud
- 22 **DIP** Département de l'instruction publique, canton de Genève
- 32 **FNS** Fonds national suisse de la recherche scientifique, Berne
- GRIS** Groupe de recherche sur l'Islam en Suisse, Lausanne
- HEG** Haute école de gestion, Genève
- HEP-VD** Haute école pédagogique de Lausanne
- ICSA** International Cultic Studies Association, Bonita Springs, Floride, USA
- INFORM** Information Network Focus On Religious Movements, Londres
- ISSRC** Institut de sciences sociales des religions contemporaines
- LAVI** Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions
- MIVILUDES** Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, Paris
- SISR** Société internationale de sociologie des religions
- SSP** (Faculté de) Sciences sociales et politiques
- UNADFI** Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes
- UNIL** Université de Lausanne

Avant-propos

LE CENTRE INTERCANTONAL D'INFORMATION SUR LES CROYANCES (CIC), financé par les cantons de Genève, Vaud, Valais et Tessin, n'a cessé de se développer depuis son ouverture en 2002 pour mieux répondre à sa mission d'information et de prévention.

En 2013, parallèlement aux réponses apportées aux questions du public, le CIC a développé de nouveaux moyens d'information pour compléter l'offre existante. Il a travaillé sur une brochure et un site internet qui documenteront l'ensemble des lieux de culte de Genève. Il a également œuvré au renouvellement complet de son identité visuelle pour améliorer sa visibilité. Dans ce cadre, le site internet du CIC a été entièrement repensé afin de mieux répondre aux attentes du public.

Un service personnalisé pour le grand public

En 2013, le CIC a pleinement réalisé son travail d'information auprès du public en répondant à plus de 345 demandes. Les statistiques montrent clairement que le public recherche des informations sur des groupes minoritaires peu connus (65% des questions), mais également sur les politiques religieuses ou la notion de « secte » en Suisse (35% des demandes).

Le besoin d'information touche un public varié : particuliers, enseignants, adolescents, collaborateurs de l'administration publique, journalistes, travailleurs sociaux, policiers, chercheurs ou encore des membres de collectivités religieuses. Interrogé sur près de 240 sujets différents, le CIC a ouvert 76 nouveaux dossiers d'information et effectué des modifications sur plus de 220 rapports.

Une revue de presse orientée sur l'actualité religieuse

Depuis 2012, le CIC rédige mois après mois une revue de presse sur la base des informations diffusées dans les médias romands. Cet outil d'information permet de garder en mémoire les décisions politiques, les réactions collectives et individuelles ou encore les points de friction suscités par la présence de nouvelles réalités religieuses. La revue de presse de 2013, présentée dans la 3ème partie, vous apprendra qu'en 2013 des membres de l'Eglise évangélique ICF ont empêché la diffusion d'un livre de photographies consacré à ce mouvement, que le Conseil communal de Montreux a renoncé à créer un carré musulman au Cimetière de Clarens, qu'un ancien évêque de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X (Ecône, Valais) a été condamné pour négationnisme ou encore que les Tessinois ont accepté une initiative interdisant de se voiler ou de dissimuler son visage dans l'espace public.

Pour améliorer sa diffusion, la revue de presse sera prochainement disponible sur le nouveau site internet du CIC : www.cic-info.ch

Une cartographie de la diversité religieuse à Genève bientôt disponible

En 2013, le CIC a poursuivi activement son travail de cartographie des lieux de culte du canton de Genève financé par une fondation privée. Au total, 369 groupes, 172 lieux de culte et près de 50 courants religieux ont été localisés et documentés et une quarantaine de communautés ont fait l'objet d'une notice informative détaillée et illustrée par des photographies. Toutes ces données seront bientôt disponibles sur un nouveau site internet www.info-religions-geneve.ch et dans une brochure intitulée *D'église en ashram*, cartographie de la diversité religieuse de Genève. Ce projet novateur qui a pour vocation première d'informer le public sur la diversité religieuse présente à Genève, s'avère également bénéfique pour le CIC : non seulement il enrichit considérablement la documentation du Centre, mais il lui apporte aussi une visibilité importante.

Une nouvelle identité visuelle plus informative

Le CIC a également consacré l'année 2013 au renouvellement de son identité visuelle : son logotype, son dépliant et son nouveau site internet seront dévoilés durant l'été 2014. Vitrine principale du CIC, le site offrira de nouvelles fonctionnalités telles qu'une revue de presse et des informations sur l'actualité politique, juridique et culturelle en lien avec le thème des religions et des croyances. Devenu l'organisme de référence en Suisse romande en matière d'information sur les croyances, le CIC se devait en effet de renforcer son image. Ce travail, encore en cours d'élaboration, est soutenu financièrement par la Loterie Romande que nous tenons ici à remercier.

Le travail d'information du CIC ne pourrait se faire sans la confiance d'institutions publiques et privées. Nous remercions en particulier les autorités cantonales de Genève, Vaud, Valais et Tessin de leur aide financière qui a permis au CIC en 2013 de faire vivre et de développer jour après jour un lieu unique en Suisse romande, à l'écoute du public, de ses inquiétudes et de ses interrogations.

François Bellanger, Président du Conseil de fondation
Brigitte Knobel, Directrice



Rapport Annuel 2013



1. Le CIC en bref

Un centre unique en Suisse

Le CIC propose des informations de qualité sur les nouvelles spiritualités, les religions alternatives et les groupes religieux minoritaires et/ou controversés. Il s'adresse aussi bien à des particuliers qu'aux administrations, aux écoles, à des associations privées, à des institutions politiques, aux médias et aux groupes religieux. Il dispose d'une documentation en lien avec sa mission de prévention : des dossiers sur les dérives sectaires, des conseils sur les mesures à prendre en cas de dysfonctionnement, des renseignements sur les cadres juridiques cantonaux et nationaux ainsi que des adresses de spécialistes.

Dans un pays qui compte plus de 5500 groupes religieux locaux, l'accès à une information bien documentée s'avère nécessaire. Un nouveau marché du religieux non réglementé, proposant divers types d'expériences spirituelles, est en plein essor et suscite questions et inquiétudes. La diversité religieuse a également un impact dans la vie quotidienne comme le relève le comité directeur de l'éducation du Conseil de l'Europe : « *Les différences religieuses - l'un des aspects du multiculturalisme - restent sources de polémiques et de difficultés, qu'il s'agisse de garantir l'égalité dans l'éducation, de faciliter la participation à la vie politique, économique et culturelle de la société ou de créer un sentiment de citoyenneté partagée* »¹. La capacité de « vivre ensemble » dans un contexte multiculturel ne vient pas de manière intuitive. Elle s'acquiert par des connaissances et un apprentissage.

Une documentation spécialisée à disposition du public

Le CIC dispose actuellement d'une documentation très spécifique sur les nouvelles croyances :

- Près de 750 dossiers thématiques
- 830 ouvrages spécialisés
- 80 jugements rendus par des tribunaux suisses et étrangers
- plus de 80 documents audio-visuels
- articles de presse classés par sujet
- matériel didactique pour les écoles

Un domaine d'activité diversifié et étendu

Le CIC traite des nouveaux mouvements religieux (chrétiens, ésotériques, musulmans, juifs, bouddhistes, hindous), minorités religieuses, groupes religieux émergents, groupes parareligieux, New-Age, thérapies spirituelles, dérives sectaires, politiques et législations religieuses, statuts des cultes, etc.

Un panel complet de prestations

Dans le cadre de son mandat, le CIC propose les services suivants :

- un centre de documentation et de consultation ouvert au public
- un accueil téléphonique
- des entretiens personnels
- l'élaboration sur demande de dossiers détaillés sur des mouvements religieux ou des thérapies spirituelles
- le recueil de témoignages de proches, de membres ou d'anciens membres
- une orientation vers des structures de soutien psychologique, juridique ou social
- des informations sur les droits des citoyens face aux dérives sectaires
- la recherche d'information auprès de centres de même nature situés en Europe et en Amérique du Nord
- la mise à disposition de textes juridiques pertinents (lois, arrêts, règlements)
- un dépouillement journalier des principaux quotidiens de Suisse romande
- des bibliographies et des dossiers de presse sur des thèmes ciblés
- des cours dans les écoles et universités
- l'organisation de colloques et conférences en lien avec les nouvelles spiritualités.

Une approche neutre et professionnelle du champ religieux

Neutralité

S'inscrivant dans le contexte suisse de neutralité confessionnelle, le CIC s'abstient de prendre part aux controverses particulièrement vives dans le domaine religieux. Dans cette perspective, le CIC s'appuie sur quatre principes :

- Il diffuse une documentation qui propose plusieurs

- points de vue pour que les lecteurs se forment eux-mêmes leur opinion.
- Il adopte la même approche avec tous les groupes, reconnus ou controversés.
- Il utilise un vocabulaire neutre.
- Il fait appel aux techniques d'entretien des sciences sociales pour recueillir des informations auprès des responsables religieux, des disciples, d'anciens disciples, ou des proches.

Approche différenciée

Le CIC analyse les situations problématiques selon une approche socio-juridique. Il différencie trois situations différentes :

- Les situations répréhensibles par la loi.
- Les situations problématiques sans pour autant être illégales.
- Les situations dérangeantes pour les proches.
-

→ Chaque situation appelle une réponse différente.

Travail de proximité

Dans la mesure du possible et sans distinction, le CIC établit des contacts directs, sous la forme d'entretiens téléphoniques ou d'observations de terrain, avec les organisations religieuses/spirituelles de Suisse romande, y compris les groupes émergents et les communautés les plus marginales. Ce travail de proximité lui permet d'être rapidement informé de la création ou de la disparition d'organisations, de changements opérés au sein de certains groupes, ou encore de la présence de dérives sectaires. Cette approche s'effectue dans la transparence.

Travail en réseau

Le CIC collabore avec des centres d'information de Suisse et d'autres pays (France, Belgique, Grande-Bretagne, Canada, Etats-Unis). Il est en contact avec le milieu universitaire suisse et international et avec des associations de défense de victimes. Il a également noué d'étroites collaborations avec des sociologues, des historiens des religions, des journalistes, des médecins, des psychologues, des juristes et des membres de mouvements religieux.

Principaux partenaires en Suisse :

- Observatoire des religions en Suisse (ORS/UNIL)
- Institut de sciences sociales des religions contemporaines (ISSRC/UNIL)
- Le Groupe de recherche sur l'Islam en Suisse (GRIS)
- Facultés des Sciences des religions des Universités de Lausanne, Fribourg, Berne, Lucerne, Zurich
- Religioscope (Fribourg)

- Infosekta (Zurich)
- Relinfo (Eglise protestante, Zurich)
- Pastorale des sectes (Eglise catholique, Fribourg et Renens)
- Association suisse de défense des individus (ASDFI)

Principaux partenaires à l'étranger :

- Société internationale de sociologie des religions (SISR)
- Réseau de chercheurs travaillant sur l'évangélisme, sur l'ésotérisme, sur le New-Age
- Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu (UNADFI), France
- Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), France
- Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN), Belgique
- Information Network Focus On Religious Movements (INFORM), Londres
- Info-Secte (Québec/Canada)
- International Cultic Studies Association (ICSA)

Confidentialité

Le CIC garantit la confidentialité aux personnes qui le contactent.

Les prestations du CIC et ses principes d'action sont détaillés sur le site www.cic-info.ch

1. La dimension religieuse de l'éducation interculturelle, conférence du Comité Directeur de l'Education CD-ED, Conseil de l'Europe, Oslo, 2004.

2. Conseil de fondation et personnel

Les activités du Conseil de fondation

En 2013, le Conseil de fondation s'est réuni le 23 mai et le 18 septembre. Outre ses charges habituelles (approbation du budget et des comptes), il a participé aux travaux relatifs au projet de cartographie des lieux de culte de Genève et à la nouvelle identité visuelle. Il a également rencontré, via une petite délégation, Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat en charge du département de l'Intérieur du canton de Vaud, responsable des subventions allouées au CIC par ce canton. A l'issue de cette rencontre, le canton de Vaud a accepté d'augmenter sa subvention de 15'000.- CHF dès 2014.

La composition du conseil de fondation

Le Conseil de fondation est actuellement composé de neuf membres :

François Bellanger*, avocat et professeur de droit à l'Université (Genève).

Christophe Calame, professeur de philosophie au Gymnase de Morges et à la Haute école pédagogique de Lausanne (Vaud).

Nicole Durisch Gauthier, professeure formatrice de didactique de l'histoire et des sciences des religions à la Haute école pédagogique de Lausanne (Vaud).

Jacqueline Horneffer, secrétaire adjointe du Département de l'instruction publique (Genève).

Anne-Catherine Vittoz, chargée de mission aux Affaires religieuses du Département de l'Intérieur (Vaud).

Nathalie Narbel, directrice de la Croix-Rouge genevoise.

Jörg Stolz, professeur de sociologie des religions et doyen de la Faculté de théologie et sciences des religions à l'Université de Lausanne (Unil).

Michela Trisconi, historienne des religions (Tessin).

Véronique Zumstein, médecin psychiatre et neurologue (Valais).

* Président

Le personnel

Brigitte Knobel : en qualité de sociologue (titulaire d'une licence de l'Université de Lausanne), Brigitte Knobel a commencé ses activités au CIC le 1er juillet 2002. Depuis le 1er août 2007, elle occupe le poste de directrice du Centre. Elle travaille à 80 %.

Julie Montandon : sociologue des religions (titulaire d'un master de l'Université de Lausanne), Julie Montandon est engagée au CIC depuis le 1er janvier 2012. Elle travaille à 80 %.

Camille Gonzales : en tant qu'historienne des religions (titulaire d'un master de l'Université de Genève), Camille Gonzales a été engagée au CIC du 1er septembre 2012 au 31 décembre 2013, dans le cadre du projet de carte géographique des lieux de culte de Genève, financé par une fondation privée.

Elle a travaillé à 100 %.

Simon Mastrangelo : étudiant en Histoire des religions de l'Université de Genève, Simon Mastrangelo a poursuivi un stage non rémunéré au CIC jusqu'en mars 2013.

Les statuts du CIC ainsi qu'une présentation de son histoire sont disponibles sur le site www.cic-info.ch

3. Statistiques des demandes

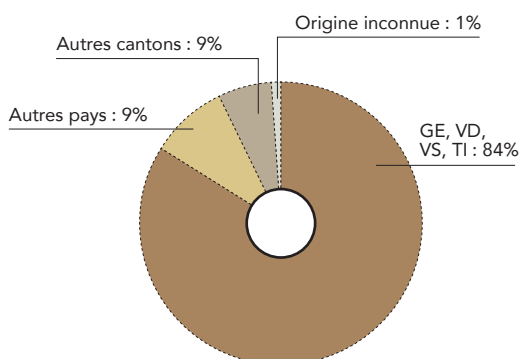
Nombre des demandes

En 2013, le CIC a reçu **345 demandes**, soit une moyenne de 29 demandes par mois. Ces demandes sont parvenues au CIC principalement **par téléphone** (50%), mais également par **courrier électronique** (36%) via un formulaire de contact hébergé sur le site internet du Centre. Certaines personnes se sont également rendues au CIC afin de consulter directement la documentation sur place et poser leurs questions aux collaboratrices (5%). Quelques demandes sont également parvenues au CIC sous la forme de courrier ordinaire (3%).

Interrogé sur près de **240 sujets** différents, le CIC a ouvert, en 2013, **76 nouveaux dossiers**. Par ailleurs, 33 dossiers du CIC ont nécessité d'importantes modifications liées au dynamisme des nouvelles communautés religieuses et 191 dossiers ont fait l'objet d'une réactualisation plus sommaire, notamment en ce qui concerne les sites internet. Bien que le CIC possède aujourd'hui une documentation importante sur un très large éventail de sujets – près de 750 dossiers –, on constate que les questions posées continuent d'engendrer l'ouverture de nouveaux dossiers.

Provenance des demandes

En 2013, **84% des demandes** proviennent des cantons qui subventionnent le CIC. Le Centre est également sollicité par les autres cantons, romands ou allemands, à raison de 6%. Cette année, ce sont en particulier les résidents des cantons de Fribourg, Neuchâtel et Berne qui se sont adressés au CIC. Les demandes en provenance d'autres pays représentent 9% des demandes. On constate ainsi que des personnes vivant dans des cantons et des pays qui bénéficient du service d'autres centres d'information sur les nouveaux mouvements religieux continuent néanmoins de contacter le CIC.



Qui s'est adressé au CIC ?

Des particuliers : 132 demandes

La proportion des demandes adressées par des particuliers est restée stable en 2013 ; comme en 2012, elle représente 38% des demandes. Dans une majorité des cas, les personnes qui ont eu recours aux services du CIC ont décrit des situations personnelles difficiles, des craintes ou des incompréhensions vis-à-vis de la conversion d'un proche dans un groupe. Certains demandeurs ont cherché des renseignements au sujet des Eglises évangéliques, de nouvelles thérapies spirituelles, ou encore des pratiques de marabouts.

Des enseignants, chercheurs, étudiants et élèves : 73 demandes

Les gymnases, écoles et universités constituent des institutions dans lesquelles le thème du religieux est discuté, étudié, analysé. A ce titre, le milieu de la recherche et de l'éducation adresse régulièrement des demandes au CIC. Pour une proportion stable de 21%, le milieu de l'éducation reste le secteur professionnel qui s'adresse le plus au CIC. C'est en particulier dans le cadre de travaux de recherches qu'étudiants, enseignants et universitaires se sont tournés vers le CIC. Spécialiste des nouveaux mouvements religieux, le Centre représente un lieu de référence pour les demandes particulières sur des sujets peu ou pas traités par les mondes scientifique et médiatique.

L'administration publique : 55 demandes

Les demandes issues de services de l'administration publique ont été plus nombreuses en 2013. Elles ont représenté 16% des demandes. Dans le cadre d'enquêtes, de prises de décisions ou pour répondre à des requêtes formulées par des groupes religieux, ces services se sont adressés au CIC. En effet, la documentation rassemblée par le Centre, notamment en ce qui concerne les cadres juridiques cantonaux et nationaux et les jugements de différents tribunaux, apporte des éléments de réponse aux situations précises auxquelles sont confrontés ces services.

En 2013, les administrations suivantes ont eu recours au CIC :

- Administrations fiscales (service des exonérations d'impôts)
- Département de l'instruction publique
- Office de la jeunesse (services de la protection des mineurs)
- Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (Bureau cantonal à l'intégration)

- Département de la solidarité et de l'emploi (service de la main-d'œuvre étrangère)
- Polices transnationales, cantonales et communales de sûreté, police des mœurs
- Département de la santé (service de la santé publique, médecins cantonaux, secteur psychiatrique)
- Services communaux, municipaux (service de gestion des manifestations publiques, polices du commerce)
- Département de l'environnement urbain et de la sécurité (service de la sécurité et de l'espace publics)
- Etablissements scolaires, médicaux, pénitentiaires, bibliothèques
- Swissmedic
- Administrations d'autres pays (MIVILUDES, CIAOSN, ambassades)

Le secteur privé et milieu associatif: 35 demandes

En 2013, la proportion des demandes en provenance du secteur privé et du milieu associatif a légèrement diminué passant de 13% à 10%. Associations actives dans le domaine psycho-social, groupes de défense de victimes, avocats et psychologues ont contacté le CIC pour des situations rencontrées dans leur domaine d'activité. Les demandes ont porté sur un large éventail de sujets, des communautés hindoues au voile intégral en passant par des nouveaux mouvements musulmans.

Des mouvements religieux: 28 demandes

Comme les années précédentes, les organisations religieuses ont sollicité le CIC pour des informations, leurs demandes représentant 8% des demandes totales. Ces demandes proviennent avant tout de responsables spirituels de groupes religieux minoritaires qui s'intéressent aux recherches les concernant, afin de prendre connaissance des informations transmises au public à leur sujet.

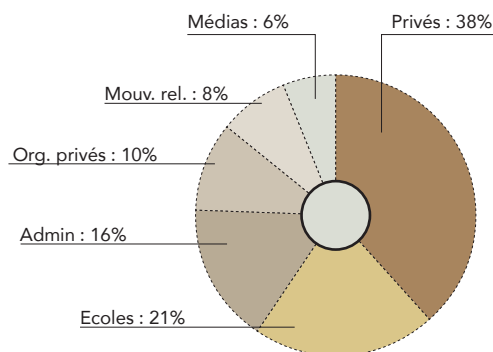
Les médias: 22 demandes

Les journalistes ont toujours recours au CIC pour la rédaction d'articles ou la préparation d'émissions. En 2013, la proportion des demandes s'est élevée à 6%. Ces demandes portent principalement sur des sujets ou des groupes controversés, comme le prosélytisme sur la voie publique, la consommation d'ayahuasca ou sur le drame de l'OTS.

En 2013, les médias suivants se sont adressés au CIC:

- *La Radio Télévision suisse romande*
- *La Télé*, chaîne privée de Suisse romande

- *The National Geographic Channel (G.-B)*
- La presse romande: *Le Temps, La Tribune de Genève, 24 Heures, Le Nouvelliste, L'impartial, la Liberté, La Vie Protestante, APIC, Protestinfo.*



Les questions posées au CIC

De manière générale, les questions ont porté sur des groupes fondés au 20e siècle et récemment implantés en Suisse. La plupart d'entre eux conduisent des activités internationales. Peu connus ou controversés, ils s'inscrivent soit dans les grands courants religieux, soit dans de nouvelles familles de croyances.

En 2013, ce sont les groupes chrétiens qui ont suscité le plus de demandes (22% des demandes). Elles ont avant tout concerné des Eglises évangéliques pentecôtistes récemment établies.

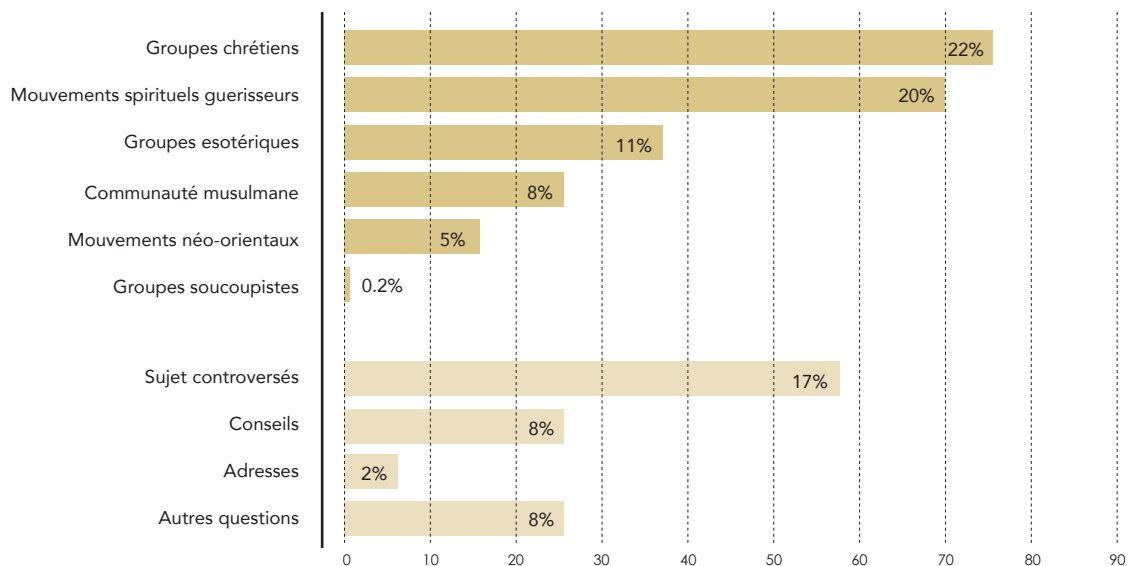
Les demandes sur les mouvements spirituels guérisseurs représentent 20% des demandes. Il s'est agi, dans la plupart des cas, de questions relatives à de nouvelles thérapies, à des groupes religieux proposant des méthodes curatives alternatives, ou d'une technique de guérison particulière mise au point par un thérapeute.

Par ailleurs, la proportion des demandes sur les croyances et groupes ésotériques (11%) est restée stable. Dans ce domaine, le CIC a été questionné sur le néo-paganisme, le rosicrucianisme, le néo-chamanisme. Les demandes au sujet des communautés musulmanes et des groupes néo-orientaux ont quant à elles représenté 13% des demandes totales.

Le CIC est toujours fréquemment questionné sur des problématiques religieuses qui suscitent des controverses (17%). Les statistiques montrent aussi clairement que le public recherche des informations de

3. Statistiques des demandes d'information adressées au CIC

base comme la définition de la notion de «secte», le statut des communautés religieuses en Suisse ou encore sur l'éducation religieuse des enfants. Le public s'est par ailleurs adressé au CIC pour obtenir des coordonnées de services ou de personnes spécialisées (services juridiques, centres psycho-sociaux, chercheurs spécialisés dans un domaine, etc.) ainsi que des recommandations sur les mesures à prendre en cas de dérives.



2. Seules les personnes résidentes dans les cantons qui subventionnent le CIC ont accès gratuitement aux dossiers établis par le CIC. Une participation financière est demandée aux habitants des autres cantons, par souci d'équité.

4. Activités du CIC

Outre son activité d'information auprès du public, le CIC a été actif dans plusieurs autres domaines: le développement de nouveaux outils d'information, des activités pédagogiques dans les écoles, le travail de terrain auprès des groupes religieux, la collaboration avec les partenaires académiques et les centres d'information suisses et étrangers, la participation à des colloques et l'intervention auprès des médias.

Projet de cartographie des lieux de culte de geneve

La réalisation du projet de cartographie des lieux de culte de Genève, qui a débuté en septembre 2012 et qui s'est poursuivie durant toute l'année 2013 a suscité une intense activité au CIC. Camille Gonzales, historienne des religions engagée sur ce projet du 1er septembre 2012 au 31 décembre 2013, a rencontré une quarantaine de communautés religieuses représentatives de la diversité religieuse genevoise sur lesquelles elle a rédigé des notices détaillées et illustrées de photographies. Simultanément, le CIC a procédé à un inventaire aussi exhaustif que possible des communautés religieuses de Genève en s'appuyant sur le répertoire qu'il avait réalisé en 2004 à la demande d'un service d'aide aux migrants. Sur les 407 communautés contactées par téléphone, 369 groupes, possédant un lieu de culte et ayant accepté de participer au projet, ont été cartographiés et documentés. Sur la base de ces données, le CIC a rédigé une brochure et mis en place un site web. Pour leur réalisation, plusieurs rencontres ont été organisées durant l'année avec une graphiste, un développeur Web, le système d'information du territoire à Genève (SITG) et le service de la mensuration officielle de Genève ainsi que d'autres spécialistes de la cartographie. La brochure et le site internet seront disponibles dans le courant de l'année 2014.

Nouvelle identité visuelle

Après 10 ans d'existence, le CIC a souhaité revoir son identité visuelle, afin d'affirmer son image auprès du public et des institutions. Réalisée par la graphiste Manon Mello, cette nouvelle identité visuelle, colorée et composée autour des concepts de kaléidoscope et de mosaïque, a pour objectif de souligner la grande diversité et la grande vitalité du domaine des religions. Le nouveau logotype quant à lui, purement typographique, met l'accent sur l'aspect géométrique du sigle CIC. Le site internet, en cours de réalisation, participe

de cette volonté de renouveler l'image du Centre et de lui donner une tournure plus actuelle et dynamique. La mise en place de cette nouvelle identité a nécessité une demande de fonds auprès de La Loterie Romande. Grâce au soutien de cette institution, il a été possible d'engager une graphiste sur le projet dont les différents volets ont été constitués par des séances de réflexion autour de l'image du CIC et de l'orientation à adopter pour les prochaines années ainsi que, notamment, une étude comparative avec d'autres centres de documentation et d'information. Fruits de ce travail, de nouveaux supports promotionnels (dépliant de présentation, cartes de visites, carte de compliment, canevas pour les dossiers d'information, canevas de lettres, enveloppes), de nouveaux outils numériques (signatures mail, modèle power point pour présentation, éléments graphiques pour site internet) sont en phase finale de réalisation. Le nouveau site internet, quant à lui, est réalisé par Julie Montandon, collaboratrice au CIC, en collaboration avec Manon Mello. La volonté de présenter de façon claire et transparente la nature et les activités du Centre ainsi que l'envie de permettre au public d'accéder à davantage de documents et d'outils en ligne se trouvent au cœur de ce projet. Une revue de presse actualisée mensuellement, des informations sur les activités politiques, juridique et culturelles – cinéma, théâtre, expositions, publications, colloques de recherche - autour du thème des religions sont notamment des outils intégrés au projet. Il sera également désormais possible de consulter une liste des ouvrages et revues disponibles au Centre ou encore de télécharger des ressources telles que des informations sur les législations des cantons de Genève, Vaud, Valais et Tessin en matière religieuse. Le lancement est prévu dans le courant de l'été 2014.

Activités pédagogiques

Dans le cadre de la mission d'éducation du CIC sur les questions religieuses, les membres du Conseil de fondation ainsi que les collaboratrices du Centre ont été invités à réaliser des présentations lors de colloques, de cours et de formations continues ainsi qu'à participer à des commissions.

LInstitut Kurt Bösch (Sion, Valais)

Le 23 mars, Brigitte Knobel est intervenue dans la formation Expertises psycho-judiciaires pour Enfants et Adolescents organisée à l'institut Kurt Bösch à Sion pour des psychologues au bénéfice d'un diplôme universitaire. Elle leurs a présenté le paysage religieux

suisse, la question de reconnaissance des communautés religieuses, les controverses dont certaines font l'objet et les situations problématiques qui peuvent se présenter.

Uni Dufour (Genève)

Le 20 avril, Camille Gonzales a participé à un colloque organisé à Uni Dufour par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et intitulé: « Parler des faits religieux à l'école: pour quoi faire? ». Elle y a présenté les résultats d'une recherche qu'elle a menée auprès d'enseignants des trois Ecoles de culture générale (ECG) sur les questions religieuses en milieu scolaire.

ICSA (Trieste, Italie)

Le 5 juillet, Brigitte Knobel et Julie Montandon ont présenté les méthodes de travail du CIC lors d'une table ronde consacrée aux centres d'information dans le cadre des rencontres annuelles de l'ICSA.

Gymnase du Bugnon

Le 13 décembre, Julie Montandon a donné un cours au Gymnase du Bugnon (site de l'Ours) sur les nouveaux mouvements religieux. Une trentaine d'élèves ont suivi ce cours qui s'est conclu par un jeu de rôle et un débat autour de la définition juridique d'une « religion » et la notion de prosélytisme.

Participation à des commissions

En tant que directrice du CIC, Brigitte Knobel a participé à quatre séances de la commission consultative en matière religieuse du canton de Vaud. Au cours de ces rencontres, la commission a finalisé le règlement d'application de la loi de reconnaissance des communautés religieuses pour l'obtention du statut d'intérêt public prévu dans la nouvelle constitution vaudoise adoptées en 2003.

Nicole Durisch Gauthier a participé aux activités de la commission Groupe interdisciplinaire « enseignement laïque et religieux » en tant formatrice à la HEP-Vaud et ancienne directrice du CIC.

Le 5 décembre, Michela Trisconi a été auditionnée par la commission de la santé du Grand Conseil du canton du Tessin dans le cadre d'une motion sur l'Eglise de Scientologie. Au cours de la séance elle a présenté les activités du CIC.

Formation de stagiaires

De janvier à mars, le CIC a accueilli un jour par mois Simon Mastrangelo, étudiant en histoire des religions à l'Université de Genève. Il s'est consacré principalement à la revue de presse.

Activités de terrain

Outre les entretiens téléphoniques courants avec les représentants religieux, le CIC tient à visiter des communautés religieuses/spirituelles pour récolter de la documentation. En 2013, le travail de cartographie des lieux de culte de Genève a impliqué la rencontre d'une cinquantaine de communautés et le contact téléphonique avec plus de 400 groupes dont l'inventaire ne peut être dressé dans ce rapport. Nous citerons en revanche les quatre communautés religieuses que nous avons rencontrées dans le cadre des activités courantes du CIC :

Institut turc Dialog-Institut (Genève)

Le 19 mars, Brigitte Knobel a assisté à l'inauguration de l'institut Dialog-Institut qui a ouvert ses portes à Genève. Dialog-Institut se réclame de la Confrérie musulmane Gülen qui s'est développée en Turquie dans les années 1970, puis dans la diaspora turque.

Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM)

Le 21 avril, Brigitte Knobel a participé aux assises de l'UVAM intitulée Musulmans de Suisse et société. Défis contemporains et réalités. Elles se sont déroulées au Complexe culturel des musulmans de Lausanne (CCML) à Prilly.

Association Islamique d'Ahl El Beit

Le 1er novembre, Brigitte Knobel et Camille Gonzales ont participé à la journée Porte-Ouverte organisée par une communauté chiite de Genève.

Le dojo ZEN (Lausanne)

Le 6 novembre, Brigitte Knobel a visité le Dojo ZEN de Lausanne (Sambo dojo) ouvert dans le cadre de la semaine des religions. Ce dojo est affilié à l'Association Zen Internationale (AZI)

Participation à des conférences et des colloques

Convaincu de la nécessité d'entretenir des réseaux d'informations avec les autres centres d'information ainsi qu'avec les chercheurs actifs sur le terrain des croyances et des religions, le CIC a assisté à plusieurs conférences et colloques organisés en Suisse et à l'étranger :

Le religieux sur internet, colloque organisé par l'Association française des sciences sociales des religions (AFSR) à Paris le 4 et 5 février.

Parler des faits religieux à l'école: pour quoi faire? colloque organisé le 20 avril à l'Uni Dufour (Genève) par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) en concertation avec le Groupe interdisciplinaire « enseignement laïque et religieux.

Une Eglise censure un photographe : autour de l'affaire Lutz/ICF, manifestation universitaire organisée par Philippe Gonzalez (LabSo, SSP) dans le cadre de son cours « Controverses et prises de parole dans l'espace public », et Irene Becci, dans le cadre de son séminaire « Marginalités et Altérités religieuses », à l'UNIL (Lausanne) le 19 avril.

Nouveaux mouvements religieux. Retours croisés des Afriques aux Amériques colloque organisé par le Graduate Institute Geneva, le 25 et 26 avril à Genève.

New Religious Movements and Counsellings, colloque organisé par INFORM à Londres le 18 mai.

« **Quitter le milieu** » : une étude sociologique des processus de désaffiliation religieuse du milieu évangélique suisse, défense de la thèse de doctorat de Caroline Gachet, UNIL, 18 juin.

Manipulation, Abuse, and Maltreatment in Groups, congrès annuel organisé par l'ICSA à Trieste du 4 au 6 juillet.

Interventions dans les medias

Pour diffuser l'information qu'il rassemble sur les phénomènes religieux contemporains et sur la gestion du risque dans les mouvements religieux, le CIC est également intervenu dans plusieurs médias en 2013 :

Tribune de Genève

Le 15 avril, Brigitte Knobel a été interrogée par *La Tribune de Genève* au sujet des centres bouddhistes de Genève à l'occasion de la venue du Dalaï Lama en Suisse.

La Télé

Le 17 juin, Brigitte Knobel a participé à une table ronde sur le thème *Religion et intégration*.

24 heures

Le 28 juin, *24 heures* a consacré un article sur la Commission des citoyens pour les droits de l'homme (CCDH), association liée à l'Eglise de Scientologie qui a contacté l'équipe pédagogique du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) afin de diffuser dans les écoles une de leur DVD. Le CIC a répondu aux questions de la journaliste au sujet des associations qui ne révèlent pas leurs liens avec une organisation religieuse.

Synergies/collaborations

Workshop à INFORM (Londres)

Le 19 et 20 mai, à la suite d'un colloque organisé par INFORM le 18 mai à Londres, Brigitte Knobel et Julie

Montandon ont participé à la 5^{ème} rencontre internationale des centres d'information sur les croyances qui a réuni, outre la présidente d'INFORM, le directeur d'Info-Secte de Montréal, deux représentants de l'ICSA et les deux collaboratrices du CIC. Cette rencontre a été consacrée à la visite de trois importantes communautés religieuses implantées dans les années 1960 en Angleterre : le mouvement hindou Hare Krishna (IKSON) à Bhaktivedanta Manor près de Londres, le mouvement hindou Bochasanwasi Shri Akshar Purushottam Swaminarayan Sanstha (BAPS) qui a construit à Wembley le temple Mandir (le siège de l'organisation est à Ahmedabad dans le Gujarat en Inde) et la communauté chrétienne évangélique Jesus Army (or Jesus Fellowship) qui a développé des activités agricoles, une usine de produits alimentaires ainsi que de nombreux services sociaux. Cette rencontre fut l'occasion d'échanges sur des thématiques qui soulèvent un intérêt commun entre les centres d'informations.

Publications

Brigitte Knobel, directrice du CIC, a publié les articles suivants :

- *Switzerland and Religious Minorities: Legal, Political, and Educational Responses* in David M. Kirkham (dir) *State Reactions to Religious Minorities*, Ashgate, 2013.
- « La diversité religieuse en prison : entre modèle de régulation et émergence de zone grise (Suisse, Italie et Allemagne) » avec Irène Becci, in Anne-Sophie Lamine (dir.) *Quand le religieux fait conflit : Désaccords, négociations ou arrangements*, Presse universitaire de Rennes, 2013.

Jörg Stolz, membre du Conseil de fondation du CIC, a participé à la publication des ouvrages et articles suivants :

- Stolz, Jörg, Olivier Favre, Caroline Gachet, and Emmanuelle Buchard, *Le phénomène évangélique*, Genève, Labor et Fides, 2013.
- Stolz, J. and J.-C. Usunier, *Religions as Brands. New Perspectives on the Marketization of Religion and Spirituality*, London, Ashgate, 2013.
- Stolz, J. « Entwurf einer Theorie religiös-säkularer Konkurrenz » in *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, 65(Sonderheft 1), 25-49. doi: 10.1007/s11577-013-0217-6, 2013.

5. Développement et objectifs pour 2014

- Finalisation du projet de carte géographique des lieux de culte : publication de la brochure *D'église en ashram, cartographie de la diversité religieuse et spirituelle de Genève* présentant les résultats du recensement et mise en ligne du portail internet donnant accès à la localisation et à l'information des 369 communautés religieuses/spirituelles recensées à Genève.
- Valorisation du projet de cartographie des lieux de culte à Genève par des conférences et des articles.
- Finalisation de la nouvelle identité visuelle du CIC : impression du nouveau dépliant de présentation et de la nouvelle papeterie.
- Mise en ligne du nouveau site internet du CIC, lancé en parallèle de la nouvelle identité visuelle du Centre. Ce site présentera le CIC, ses méthodes de travail et ses prestations ainsi que des informations sur l'actualité de la recherche, de la culture et des médias autour de la religion.
- Publication collective de l'ouvrage : *Legal Cases involving New Religious Movements*, édité chez Ashgate et publié par François Bellanger et James T. Richardson.
- Organisation de la 6ème rencontre internationale réunissant les centres d'information de Belgique, Londres et Montréal.
- Amélioration de la visibilité du CIC dans les cantons du Valais et du Tessin. Pour ce dernier il est prévu de traduire le flyer du CIC en italien.

6. Comptes Annuels 2013

Bilan au 31 décembre 2013

<u>ACTIF (EN CHF)</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Caisse	40.55	1'942.58
Crédit Suisse	80'638.48	132'261.77
Liquidités	80'679.03	134'204.35

Subvention Canton du Tessin à recevoir	10'000.00	--
Actif de régularisation	496.60	3'547.75
Comptes de régularisation	10'496.60	3'547.75

Total actifs circulants	91'175.63	137'752.10

Mobilier et installation	700.00	900.00
Matériel informatique	300.00	600.00
Immobilisations corporelles meubles	1'000.00	1'500.00

Total actifs immobilisés	1'000.00	1'500.00

Total de l'actif	92'175.63	139'252.10

<u>PASSIF (en chf)</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Dettes résultant d'achats	10'128.61	5'632.70
Passifs de régularisation	12'899.55	12'612.25
Capitaux étrangers à court terme	23'028.16	18'244.95

Fonds affectés au projet cartographie	19'995.05	84'082.10
Fonds affectés au don Loterie Romande	7'640.00	--
Fonds affectés	27'635.05	84'082.10

Capital de dotation	50'000	50'000
Bénéfice au bilan	-13'074.95	-13'738.11
Bénéfice de l'exercice	4'587.37	663.16
Fonds propres	41'512.42	36'925.05

Total du passif	92'175.63	139'252.10

Comptes de resultat au 31 décembre 2013

<u>Produits (EN CHF)</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Subv. Etat de Genève	186'617.00	188'300.00
Subv. Canton de Vaud	30'000.00	30'000.00
Subv. Canton du Valais	10'000.00	10'000.00
Subv. Canton du Tessin	10'000.00	10'000.00
<hr/>		
Total Subvention	236'617.00	238'300.00
<hr/>		
Dons Fondation Wilsdorf	30'000.00	130'000.00
Report Wilsdorf sur 2012	84'082.10	--
./ Report hans wilsdorf sur 2014	-19'995.05	-84'082.10
Don Loterie Romande	10'000.00	0.00
./ Report loterie romande sur 2014	-7'640.00	--
Cours, dons de particuliers	150.00	--
Cours et expertises	460.00	--
Intérêt actif	42.70	65.28
<hr/>		
Total revenus divers	97'099.75	45'983.18
<hr/>		
Total des produits	333'716.75	284'283.18

Charges (EN CHF)	2013	2012
Salaires et charges sociales	277'097.76	214'408.15
Total charges salariales	277'097.76	214'408.15
Locaux	20'000.00	20'000.00
Assurances-choses	584.40	584.40
Honoraires comptables & révision	2'160.00	2'360.00
Déplacements et congrès	5'176.58	3'079.37
Doc. et diffusion d'information	6'364.50	15'287.67
Location photocopieur	3'195.72	3'244.32
Informatique, tél. et affranchissements	4'701.95	21'857.40
Fournitures de bureau	9'213.92	1'594.14
Taxes, frais divers	0.00	300.00
Frais bancaires	134.55	104.57
Total des frais d'exploitation	51'531.62	68'411.87
Amortissement mobilier et matériel informatique	500.00	800.00
Total des amortissements	500.00	800.00
Total des charges	329'129.38	283'620.02
Bénéfice de l'exercice	4'587.37	663.16

Détails

<u>Détails de l'utilisation Fonds Wilsdorf pour le projet de cartographie et le renouvellement du parc informatique</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Report non utilisé en 1012 du projet cartographie reporté sur 2013	84'082.10	--
Dons Wilsdorf	30'000.00	130'000.00
Salaires et charges sociales	-88'382.55	-27'269.10
Frais liés au projet Wilsdorf	-5'704.50	-648.80
Frais informatiques	0.00	-18'000.00
.....		
Solde non utilisé en 2013 du projet de cartographie à reporter sur 2014	19'995.05	84'082.10

<u>Détail de l'utilisation du don de la Loterie Romande</u>	<u>2013</u>
Don Loterie Romande	10'000.00
Frais liés au don Loterie Romande	-2'360.00
.....	
Solde non utilisé en 2013 à reporter sur 2014	7'640.00

<u>Tableau de variation des capitaux propres</u>	Existant initial	Dotation	Utilisation	Existant final
Moyens provenant des capitaux étrangers (fonds affectés)				
Fonds affectés au projet de cartographie	84'082.10	30'000.00	-94'087.05	19'995.05
Fonds don Loterie Romande	0.00	10'000.00	-2'360.00	7'640.00
Total des capitaux étrangers (fonds affectés)	84'082.10	40'000.00	-96'447.05	27'635.05
Moyens provenant des capitaux propres				
Découverts au début de l'exercice	-13'074.95	0.00	0.00	-13'074.95
Résultat de l'exercice	0.00	4'587.37	0.00	4'587.37
Total du capital (= Découvert) de la Fondation	-13'074.95	4'587.37	0.00	-8'487.58

BAUMER
— & Cie S.A. —
FIDUCIAIRE FONDÉE EN 1981

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

SUR LE CONTROLE RESTREINT

sur les comptes de l'exercice 2013

de la

**Fondation
« Centre intercantonal d'information
sur les croyances et sur les activités
des groupements à caractère
spirituel, religieux ou ésotérique »**

à

Genève

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe) de la Fondation « Centre intercantonal d'information sur les croyances et sur les activités des groupements à caractère spirituel, religieux ou ésotérique » pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

MEMBRE DE FIDUCIAIRE|SUISSE

PARTENAIRE DE BONNEFOUS & CIE SA

RUE DU CENDRIER - CH-1201 - GENÈVE - TÉL. +41 22 301 29 44 - FAX +41 22 301 29 43 - e-mail : benoit.baumer@bonnefous.ch - <http://www.bonnefous.ch>
CHE-103.180.465 TVA - CCP: 17-49715-7 - Postfinance: IBAN: CH 10 0900 0000 1704 9715 7 ; BIC: POFICHBEXX

Fondation « Centre intercantonal d'information sur les croyances et sur les activités des groupements à caractère spirituel, religieux ou ésotérique »

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que les anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles de l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 4 avril 2014

BAUMER & CIE S.A.

Véronique Poncin
Réviseur agréé ASR
Réviseur responsable

Benedikt Baumer
Réviseur

Annexes : - Comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe)

Revue de Presse 2013



Janvier

Une communauté catholique accusée de mauvais traitements

Des mauvais traitements ont été infligés aux pensionnaires des homes lucernois gérés par les sœurs d'Ingenbohl (canton de Schwyz). C'est le constat dressé par un rapport d'experts, désignés par le monastère, pour faire la lumière sur les établissements d'accueil des enfants dont cette communauté avait la charge entre 1928 et 1970.

→ « Maltraitances chez les sœurs d'Ingenbohl », *Le Temps*, 24 janvier 2013

Le titre d'ostéopathe protégé

Depuis le 1er janvier 2013, la profession d'ostéopathe est protégée, c'est ce que nous apprend le quotidien vaudois *24 Heures*. La protection de la profession pourrait entraîner la disparition de près de 30% des cabinets qui ne remplissent pas les conditions requises. Plusieurs labels garantissent aux patients une prise en charge par un praticien agréé et qualifié : l'acronyme CDS correspond au diplôme de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé, et le sigle FSO-SVO indique quant à lui que le praticien est membre de la Fédération suisse des ostéopathes, deux bonnes indications parmi d'autres.

→ « Le tri dans la jungle des ostéopathes commence », *24 Heures*, 25 janvier 2013

L'Armée du Salut représente la suisse a l'Eurovision

Le Courrier du 25 janvier se fait l'écho des déconvenues de l'Armée du Salut. Une formation musicale, issue de ce groupe religieux évangélique, se voit en effet contrainte de prendre un autre nom et de renoncer à son uniforme, pour représenter la Suisse au concours de l'Eurovision. Les six musiciens avaient remporté le concours national organisé pour choisir le représentant helvétique à la grande joute musicale européenne 2013.

→ « L'Armée du Salut se produira sous un autre nom », *Le Courrier*, 25 janvier 2013

Une « Maison des religions » verra le jour a Berne

Le 26 janvier, le quotidien *Le Temps* consacre un article à la « La Maison des religions ». Ce bâtiment, qui devrait ouvrir ses portes en automne 2014, a été imaginé pour rassembler dans une même structure les lieux de culte de communautés musulmane, hindouiste, chrétiennes, bouddhiste et alévie. Prévue au centre de Berne, sur la Place de l'Europe, la Maison des religions accueillera également les activités des communautés juive, sikhe et bahaïe ; des débats, des rencontres et des festivités en lien avec les religions devraient

également y prendre place. Il aura fallu dix ans à l'association « Haus der Religionen » pour obtenir les dix millions nécessaires à la mise en place de ce projet. Le canton de Berne, les Eglises catholique et protestante réformée ainsi que des contributions privées constituent les principaux donateurs.

Pour plus d'information :

<http://www.Haus-der-religionen.Ch>

→ « Croyances différentes, toit unique », *Le Temps*, 26 janvier 2013

Fevrier

Trois groupes minoritaires obtiennent gain de cause devant la Cour européenne des droits de l'homme

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) de Strasbourg condamne la France pour violation de la liberté de pensée, de conscience et de religion. En effet, un article consacré à cette question paru dans *Le Courrier* du 1er février relève que l'Association culturelle du Temple Pyramide (Mandarom) se verra dédommagée à hauteur de 3,5 millions euros, tandis que l'Eglise évangélique missionnaire recevra 390'000 euros et l'Association des chevaliers du Lotus d'or 37'000 euros.

→ « La secte du mandarom obtient gain de cause », *Le Courrier*, 1er février 2013

Une association parrainée par l'Eglise de Scientologie envoie des DVD aux écoles fribourgeoises

Plusieurs écoles du canton de Fribourg ont reçu un DVD intitulé « Le chemin du bonheur » ; présenté comme un code moral non religieux, ce film, et l'association du même nom, sont parrainés par l'Eglise de Scientologie. La porte-parole de ce mouvement religieux controversé précise toutefois au quotidien *La Liberté*, qui publie cet article, que l'envoi de ce DVD ne constitue pas une campagne de l'Eglise.

→ « La scientologie cible les écoles », *La Liberté*, 2 février 2013

La communauté controversée d'Ecône interdite d'églises et de chapelles catholiques

Mgr Morerod, évêque du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg annonce, dans un décret qui met en application une décision de la Conférence des évêques suisses (CES), l'interdiction pour les prêtres de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X (FSSPX) ainsi que pour les communautés non chrétiennes d'employer des églises et chapelles catholiques pour le service sacerdotal.

→ « Fraternité st pie x interdite d'église », *Le Courrier*, 9 février 2013

Droit à l'image versus liberté d'expression

Le Courrier revient sur la décision d'un tribunal zurichois de censure à l'égard de « In Jesus' Name », un livre de photos réalisé par Christian Lutz. Ce dernier a suivi, durant une année, les membres de l'Eglise évangélique ICF. Vingt-et-une des personnes représentées sur ces photos ont porté plainte en valeur du droit à l'image, arguant que ces clichés nuisaient à leur image. Le musée de l'Elysée et différents acteurs culturels et politiques forment un comité de soutien au photographe et dénoncent une limitation de la liberté d'expression.

→ « Un livre de photos consacré au pouvoir religieux est interdit de diffusion », *Le Courrier*, 9 février 2013

Benoît XVI rend sa tiare papale

Suite à la démission du Pape Benoît XVI, *Le Courrier* revient sur le parcours du souverain pontife, tout en proposant les réactions à chaud de personnalités suisses et du monde religieux.

→ « Une renonciation toute de sagesse », *Le Courrier*, 12 février 2013

Une initiative pour réformer l'Eglise catholique

Des assistants laïcs de l'Eglise catholique suisse ont lancé une initiative en octobre 2012 réclamant la reconnaissance de leurs activités ainsi que des réformes au sein de l'Eglise catholique. Parmi elles, la communion pour les personnes divorcées, les homosexuels et les protestants, ou encore l'autorisation, pour des personnes laïques (hommes et femmes), de prononcer des sermons.

→ « L'appel des catholiques frondeurs », *Le Temps*, 15 février 2013

Mars

Les vikings à l'honneur à Chillon

Le Château de Chillon résonnera au son d'un groupe de métal norvégien, nous apprend le *24 Heures*. Inspirés par l'histoire préchrétienne de leur pays, les membres de ce groupe utilisent des reproductions d'instruments de musique de cette époque et leurs chansons sont créées sur la base de la lecture et de l'interprétation de runes (signes ou alphabets germano-nordiques).

→ « Au son puissant des cors, les vikings débarquent à Chillon », *24 Heures*, 2-3 mars 2013

La pilule du lendemain tolérée par les évêques en cas de viol

Le Courrier publie une dépêche de l'ATS qui nous informe que les évêques suisses reconnaissent désormais officiellement le droit pour les femmes victimes de viol de recourir à la pilule du lendemain.

→ « Oui des évêques à la pilule du lendemain », *Le Courrier*, 7 mars 2013

Des espaces communautaires jésuites en terre guaranie

A l'occasion de l'élection de François, premier pape jésuite de l'Histoire, *Le Temps* revient sur les « réductions du Paraguay ». Il s'agit de villages, situés au sud des fameuses chutes d'Iguazu, aux frontières actuelles du Paraguay, de l'Argentine – pays d'origine du pape François – et du Brésil. Edifiés aux XVIIe et XVIIIe siècles, ces espaces communautaires proposaient une organisation inspirée des sociétés indiennes, allant ainsi à l'encontre des principes coloniaux. Le mot d'ordre ? « pas de propriété privée, pas d'enrichissement, pas de réserves ». Les jésuites apportèrent de leur côté des outils modernes, l'aide médicale, l'école pour tous ainsi que la grammaire et l'écriture de la langue guarani – aujourd'hui seule langue indienne officiellement reconnue. En 1767, les jésuites furent cependant chassés d'Amérique par les Portugais et les quelque quarante cités – abritant jusqu'à 8'000 habitants – qu'ils avaient réalisées furent abandonnées. Aujourd'hui elles constituent un attrait touristique et figurent au patrimoine mondial de l'Unesco. L'article du *Temps* rappelle encore qu'en 1773, le pape Clément XIV avait « supprimé » l'ordre des jésuites, qui ne sera réhabilité qu'en 1814 par le pape Pie VII.

→ « Une utopie jésuite », *Le Temps*, 23 mars 2013

La CICAD annonce une baisse des actes antisémites en Suisse romande

La Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) annonce dans son rapport annuel une baisse de 33% des actes antisémites commis en Suisse romande en 2012. Cette association classe en trois catégories les actions qu'elle dénonce : actes graves, sérieux et préoccupants ; l'année dernière, l'intervention d'un homme durant une conférence à l'Université de Genève en présence d'un porte-parole du Hamas qui s'était écrié « il est juif ! Il est juif ! Faites-le sortir » est ainsi évoqué dans la première catégorie.

→ « Rapport – le nombre d'actes antisémites a baissé de 33% en Suisse romande en 2012 », *Le Courrier*, 23 mars 2013

L'Eglise réformée genevoise entreprend des mesures d'économie

Suite à la diminution importante des dons accordés à l'Eglise évangélique réformée de Genève par les citoyens de ce canton, cette dernière entreprend des mesures d'économie. Sur les 75'000 Genevois se déclarant de confession protestante, seuls 10 à 15% apportent une contribution financière à l'Eglise. Les économies budgétaires passeront par différentes mesures : une trentaine de postes (sur 80) ne se verront ainsi pas reconduire, les montants dévolus à l'entretien des bâtiments devraient diminuer et une démarche de sensibilisation auprès de la population protestante se mettra en place. L'un des objectifs de cette dernière entreprise est de rappeler à la

population que les rites du baptême, du mariage et des funérailles, bien que conduits gratuitement par l'Eglise, occasionnent des coûts importants.

→ « Les protestants genevois se voient contraints de repenser leur église », *Le Temps*, 25 mars 2013

Un prêtre de la communauté de Saint-Jean demande à être réhabilité

La Tribune de Genève se penche sur les démêlés judiciaires de l'un des prêtres de la communauté de St-Jean. Ce dernier, soupçonné d'actes sexuels sur deux jeunes femmes, a vu la procédure pénale engagée contre lui classée en 2008 pour prescription. « Mis à l'écart » par l'Eglise catholique, il vient de gagner devant le Tribunal des Prud'hommes qui a estimé que l'organisation religieuse n'avait pas suffisamment protégé son employé dans cette polémique. Actuellement, le prêtre déchu - mais pas excommunié - est astreint à un « remède pénal », imposé par la Congrégation de la doctrine de la foi (CDF) et à une surveillance serrée par un décret approuvé par le pape. L'avocat de ce prêtre relève que son client n'est plus reconnu coupable d'aucun acte et souhaite une réhabilitation en bonne et due forme de la part de l'Eglise.

→ « Sanctions possibles pour le prêtre de la communauté de saint-jean », *La Tribune de Genève*, 28 mars 2013

Avril

Un colloque et une exposition sur le voile

Un colloque, organisé les 11 et 12 avril 2013 par l'Université de Genève, aborde la question du voile. Une exposition, visible dans le hall de Uni Dufour jusqu'au 12 avril, complète quant à elle ce débat. La volonté des organisateurs est de soustraire le voile aux préjugés qui l'entourent et de le considérer d'une façon plus globale. Wendy Shaw, professeure d'histoire de l'art à l'Université de Berne, est l'une des intervenantes de ce colloque; elle s'interroge : « *Qui au monde peut bien retirer un avantage du fait de voir ou non son visage dans l'espace public? Cette exigence de visibilité est-elle réellement un facteur d'individuation ou permet-elle seulement une identification facile fondée sur des normes de genre, âge, classe?* »

→ « Lever le voile sur les symboles et les préjugés », *Le Courrier*, 6 avril 2013

Décès d'Edith Schaeffer: une influence vaudoise de la droite chrétienne américaine

Le Courrier annonce le décès, le 30 mars dernier, d'Edith Schaeffer, âgée de 98 ans, à Gryon (VD). Epouse d'un missionnaire presbytérien vaudois, elle avait participé à la fondation, en 1955, de « L'Abri », une communauté évangélique établie à Huémoz (près d'Ollon). A la mort de son époux, Edith Schaeffer a poursuivi ses activités, qui sont devenues une source d'influence de la droite chrétienne américaine. Edith

Schaeffer est également l'auteure de 25 livres qui prônent les valeurs familiales chrétiennes. Son corps sera inhumé dans le Minnesota auprès de celui de son mari.

→ « Décès d'edith schaeffer, évangélique américaine ». *Le Courrier*, 10 avril 2013

Le Coran pour les jeunes

L'islamologue Rachid Benzine publie *Le Coran expliqué aux jeunes* aux éditions Seuil. Dans cet ouvrage, il propose une approche historique et une analyse des discours du texte coranique avant tout destiné aux jeunes.

→ « Le coran relu et expliqué », *Le Courrier*, 13 avril 2013

Le point sur les centres bouddhistes de Genève

A l'occasion de la venue en Suisse du dalaï-lama, *La Tribune de Genève* relève, par les voix du vénérable Bhante Dhammika, responsable du Centre bouddhiste international de Genève et de Brigitte Knobel, directrice du CIC, l'importante diversité des centres bouddhistes installés à Genève. Une majorité de ces centres s'inscrit dans le courant tibétain du bouddhisme.

→ « Une quinzaine de centres tibétains à Genève », *La Tribune de Genève*, 15 avril 2013

Le dalaï-lama fait salle comble à l'Université de Lausanne

L'Université de Lausanne a reçu le 15 avril le dalaï-lama pour une conférence sur le thème « vivre et mourir en paix ». 1200 personnes, titulaires d'une invitation, ont pu y assister. Près de 4000 autres ont suivi la retransmission vidéo de cette rencontre sur des écrans installés dans d'autres auditoriums du site universitaire et sur internet. Psychiatres, orientalistes, neuropsychologues ou encore sociologues ont pu poser leur question au chef spirituel des Tibétains.

→ « Le dalaï-lama a séduit l'unil par son humanisme », *24 Heures*, 16 avril 2013

L'enseignement des religions à l'école genevoise en discussion

Le Département de l'Instruction publique (DIP) de Genève a organisé, le 20 avril, une journée de conférences-débat sur le thème « *Parler des faits religieux à l'école: pour quoi faire?* ». A cette occasion, *Le Courrier* revient sur l'introduction de l'étude des « Grands textes » au programme du cycle d'orientation genevois. Ces textes, qui englobent le Coran, la Déclaration des droits de l'Homme ou encore les mythes amérindiens, ont été introduits en 2011. Dominique Hartmann, journaliste, interroge un enseignant sur l'introduction des Grands textes au programme et sur ses conséquences positives ou négatives. Il en ressort, en particulier, que le temps prévu pour cet enseignement – dans le cadre de l'enseignement de l'histoire – n'est pas suffisant

pour aborder ces textes difficiles qui nécessitent un important travail de contextualisation

→ «Le fait religieux fait ses classes», *Le Courrier*, 20-21 avril 2013

Mai

Escroquerie sous couvert de guérisseur

Le Courrier se fait le relais de l'ATS et de la police vaudoise pour mettre en garde contre les pratiques des «marabouts». Des escrocs se présentant sous ce titre et prétendant résoudre toutes sortes de problèmes personnels auraient récemment été interpellés par la justice. Le démarchage des clients se fait par des flyers déposés dans les boîtes aux lettres. Plusieurs plaintes ont été enregistrées au sujet de ces pratiques qui connaîtraient actuellement une hausse.

→ ««Marabouts» la police met en garde», *Le Courrier*, 3 mai 2013

Le Conseil fédéral estime suffisantes les mesures pour l'intégration des musulmans

Un rapport adopté par le Conseil fédéral mercredi 8 mai conclut qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place de nouvelles mesures pour l'intégration des musulmans en Suisse, nous apprend *Le Courrier*. Selon ce rapport, les difficultés rencontrées par la communauté musulmane, comptant entre 12 et 15% de pratiquants, sont davantage d'ordre linguistique et socioculturel. Par contre, les musulmans se sentent discriminés en tant qu'étrangers et en tant que musulmans. S'il approuve l'analyse conduite dans ce rapport, Hisham Maizat, président de la Fédération d'organisations islamiques de Suisse, regrette que des mesures en matière de langue et de formation ne soient pas entreprises pour faciliter le processus d'intégration, une caution selon lui contre l'intégrisme.

→ «Pas de nouvelles mesures pour l'intégration», *Le Courrier*, 10 mai 2013

Refus de dispense de cours de natation: le Tribunal fédéral veut favoriser l'intégration

Un article du quotidien *Le Temps* revient sur une décision du Tribunal fédéral qui confirme un refus de dispense de natation pour des motifs religieux. Domiciliée dans le canton d'Argovie, une jeune fille de 14 ans de confession musulmane devra suivre les cours de natation dispensés au sein de son établissement scolaire. Lors de ces cours, les garçons et les filles sont séparés et la jeune fille est autorisée à revêtir un «burkini» qui la couvre entièrement. Cependant, les parents ont formulé une demande de dispense en raison de la présence d'un maître-nageur homme et de la visibilité offerte sur les élèves par le vitrage de la piscine. En confirmant ce refus, le Tribunal fédéral a souligné vouloir favoriser l'intégration plutôt que la ségrégation. Cette décision

confirme une tendance amorcée en 2008: la volonté de fournir à tous, quelque soient ses croyances ou origines, le même enseignement obligatoire. A relever que la question des dispenses scolaires pour des raisons religieuses ne concerne pas uniquement les musulmans ou les cours de natations: l'article rappelle en effet que l'introduction de yoga dans une école enfantine avait poussé des parents chrétiens à demander d'en dispenser leur enfant. Cette demande leur avait été refusée par le tribunal.

→ «Pas de dispense de natation pour une écolière musulmane», *Le Temps*, 11 mai 2013

Une initiative des jeunes UDC visant l'interdiction de la burqa jugée irrecevable

Le Courrier nous apprend que le Grand Conseil de Bâle-Ville a jugé irrecevable l'initiative des Jeunes UDC du canton appelant à l'interdiction de se masquer le visage dans l'espace public, par 72 voix contre 9. Selon le quotidien, cette initiative visait principalement les femmes portant une burqa.

→ «Burqa et visage masqué – l'initiative des jeunes udc bâlois déclarée irrecevable». *Le Courrier*, 16 mai 2013

Les végétariens se sentent discriminés

La Tribune de Genève retrace le contenu d'un débat organisé au Café des Savoises le jeudi 16 mai. Un militant végétarien, organisateur de la première Veggie Pride à Genève (samedi 18 mai) et un boucher participaient à ce débat intitulé «Manif des végétariens: à quand celle des bouchers?». Les végétariens et végétaliens se disent discriminés. Ils dénoncent une offre végétarienne insuffisante dans les restaurants et dans les espaces publics. et critiquent les médecins qui conseillent souvent des régimes avec protéines animales sans prendre en compte leurs valeurs.

→ «Pourquoi les végétariens vont manifester samedi», *La Tribune de Genève*, 17 mai 2013

D'anciens imams de la grande mosquée proposent un cours sur l'islam destiné aux jeunes

On apprend par *La Tribune de Genève* l'organisation de cours sur l'islam pour les jeunes mis en place par d'anciens imams de la mosquée du Petit-Saconnex. Ces derniers avaient quitté la Grande mosquée suite à des désaccords avec la direction. Cet enseignement, dispensé à une centaine de jeunes, se déroule au Temple des Pâquis et traite de théologie, de civisme, d'histoire et d'actualité, précise Hafid Ouardiri, initiateur de ce projet. Ces cours ont pour objectif de répondre aux besoins des jeunes musulmans auxquels la grande mosquée n'accorderait pas suffisamment d'attention selon les organisateurs.

→ ««Exilé» de la mosquée, un cours sur l'islam est hébergé par le temple des pâquis», *La Tribune de Genève*, 18-19-20 mai 2013

Juin**ICF s'exprime sur son différent avec le photographe Christian Lutz**

Le porte-parole de l'Eglise évangélique ICF (International Christian Fellowship) revient sur les raisons qui ont poussé certains membres de l'Eglise à porter plainte contre le photographe Christian Lutz. Alors que ce dernier s'apprête à présenter au musée de l'Elysée une série de photographies parmi lesquelles certaines font l'objet de plaintes en vertu du droit à l'image, ICF donne sa vision des choses. Le porte-parole revient sur la relation de confiance qui existait entre l'artiste et les responsables de l'Eglise qui se sont sentis trahis de n'avoir pas été consultés avant le choix des images et la publication de l'ouvrage de Lutz.

→ « L'église ICF donne sa version des faits avant l'exposition de Christian Lutz », *24 Heures*, 4 juin 2013

La «salle de prière» de l'Hepia fait des remous

L'Association genevoise des employé-e-s des écoles professionnelles (Ageep) a adressé une lettre au Département de l'instruction publique au sujet d'une salle mise à disposition de deux groupes confessionnels – l'un musulman et l'autre chrétien – au sein de l'Hépie (Haute école de paysage, d'ingénierie et d'architecture). Dans cette lettre, l'association du corps enseignant questionne le chef du département sur la limite du principe de laïcité dans ces circonstances et sur l'utilisation de bâtiments publics pour des activités religieuses. La direction de l'école confirme qu'elle a donné l'autorisation d'utiliser cette salle et a signé une convention.

→ « L'Hepia abrite-t-elle une salle de prière de prière ? », *Le Courrier*, 13 juin 2013

Genève ne remet pas en cause la salle de prière de l'Hepia

Charles Beer, en charge du Département de l'Instruction publique du canton de Genève, réagit aux réactions provoquées par la mise à disposition d'une salle de l'Hépie comme lieu de prière pour deux groupes confessionnels (voir article ci-dessus). Selon Beer, le seul point qui pourrait s'avérer problématique dans cette affaire serait de limiter l'utilisation de cette salle à ces deux seuls groupes. Il propose donc d'étendre cette possibilité à toute personne qui en fera une demande argumentée.

→ « L'état ne fermera pas la salle de prière de l'Hepia », *Le Courrier*, 19 juin 2013

Montreux enterre le projet d'un carré musulman

Le Conseil communal de Montreux a renoncé à étudier la possibilité de créer un carré musulman au Cimetière de Clarens. Il s'agissait du premier débat sur ce sujet dans le canton de Vaud. La Ville de Lausanne est toutefois actuellement en discussion avec

l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM). Une solution cantonale pour les 30'000 musulmans résidant de ce canton est recherchée.

→ « Montreux rejette l'idée d'un carré musulman au cimetière, *24 Heures*, 21 juin 2013

Nouvelle convention entre les Eglises et la RTS

La RTS, le Centre catholique de radio et télévision (CCRT) et Médias-pro (Conférences des Eglises réformées romandes) ont signé une nouvelle convention de partenariat. Les émissions religieuses de la chaîne publique romande sont financées par le service public et les Eglises catholique et protestante réformée des cantons francophones. En plus de la création d'un label « RTS religion », la nouvelle convention répartit de façon plus claire les prestations des partenaires : le CCRT et Médias pro prennent en charge l'aspect éditorial et la RTS le côté technique de ses émissions.

→ « La RTS signe une nouvelle convention avec les Eglises romandes », *Le Courrier*, 24 juin 2013

Condamnation pour discrimination raciale et calomnie à Genève

Un Genevois a été condamné à quatre mois de prison ferme pour discrimination raciale et calomnie. En cause, des textes écrits sur son site internet niant la Shoah. La Cicad – Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation – se réjouit de cette condamnation. Selon l'avocat de la défense, la Cicad encouragerait elle-même une ambiguïté taxant d'antisémites les propos critiques à l'égard d'Israël.

→ « Arrêté, un négationniste écope de la prison ferme », *La Tribune de Genève*, 28 juin 2013

Une association liée à l'Eglise de Scientologie propose un dvd aux écoles vaudoises

Une association de défense des droits de l'homme, liée à l'Eglise de Scientologie, a contacté l'équipe pédagogique du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) du canton de Vaud afin de présenter un DVD sur l'histoire des droits humains. Selon le DFJC, lors de la présentation de ce documentaire, il n'a pas été fait mention des liens qui existent entre l'Eglise et cette association. Le DFJC qui, après des recherches sur cette association, a opposé un veto formel à ce DVD. Brigitte Knobel, directrice du CIC, répond aux questions d'une journaliste du *24 Heures* qui s'interroge au sujet des associations qui ne révèlent pas leurs rapports avec des Eglises.

→ « La scientologie tente de s'investir dans les classes », *24 Heures*, 28 juin 2013

Juillet**Les «sans confession» augmentent dans le canton de Vaud**

Le *GHI* revient sur des résultats annoncés par le service cantonal de la statistique vaudois (SCRIS) : le pourcentage de personnes ne se déclarant d'aucune confession se monterait à 26% de la population vaudoise, contre 13% dix ans plus tôt. C'est principalement le nombre de protestants qui a reculé ; en effet, en 2000, ils étaient 40% à se dire de confession protestante, contre 29% seulement en 2010. Le nombre de catholiques reste stable (31%). Dans le canton de Genève également, on note une augmentation du nombre de personnes se déclarant sans confession (35%), tout comme à l'échelle de la Suisse (11% en 2000 ; 25% en 2009). Mallory Schneuwly Purdie, chercheuse à l'Université de Lausanne, interrogée par le *GHI*, voit dans ces chiffres le signe d'une diversification religieuse et d'une distanciation du religieux institutionnel. Elle relève également que dans les cas de mariages bi-confessionnels ou lorsqu'il y a union entre une personne croyante et une personne non-croyante, les enfants ne sont le plus souvent pas baptisés afin de garantir le libre choix.

→ « Les vaudois, égarés de dieu », *GHI*, 10-11 juillet 2013

Près de 8000 Témoins de Jéhovah a Palexpo

Les Témoins de Jéhovah ont rassemblé un peu plus de 7700 personnes à Palexpo à l'occasion de leur assemblée annuelle, nous apprend *la Tribune de Genève*. Le mouvement annonce 18'251 membres en Suisse. Le journaliste, reçu par Philippe Mayor, le porte-parole des Témoins de Jéhovah en Suisse, a été invité à « tordre le cou aux idées reçues », notamment sur la question du prosélytisme et du financement : « nous ne faisons pas de prosélytisme et nous ne demandons jamais d'argent », relève ainsi Mayor.

→ « 7700 Témoins de jéhovah se sont réunis à palexpo », *La Tribune de Genève*, 15 juillet 2013

Charles Beer rejette l'interdiction du voile à l'école

Après le débat suscité d'une part par l'autorisation donnée par le tribunal fédéral à deux jeunes filles de se rendre voilées à leur école du canton de Thurgovie et d'autre part par la proposition du député Pierre Weiss d'interdire le port du voile à l'école, Charles Beer répond à *la Tribune de Genève*. Le Chef du Département de l'Instruction publique genevoise rejette fortement l'idée d'interdire le port du voile à l'école. Il relève d'abord qu'une loi qui viserait une communauté particulière serait contraire à la Constitution. Ensuite, il souligne qu'en dix ans, le canton de Genève n'a connu aucun problème lié à cette question. Pour lui, il s'agit avant tout de faire de l'école un « terrain de jeu politique » permettant aux partis de droite d'afficher leurs conceptions. L'article rappelle par ailleurs que seule la France a mis en place une loi interdisant le port d'insignes religieuses en classe. Les autres pays européens ont privilégié la liberté religieuse. Tout comme en Suisse, les cas probléma-

tiques y sont souvent réglés à des niveaux régionaux.

→ « Beer s'indigne du rejet des élèves voilées – « il n'y a pas de problème de voile à l'école », *La Tribune de Genève*, 16 juillet 2013

Août

Un centre taoïste verra le jour à Bullet (VD)

On apprend dans le *24 Heures* du 2 août que le président de l'association suisse taoïste, en collaboration avec son vice-président, a acheté un terrain à Bullet (VD) avec le projet d'y faire bâtir un centre répondant au nom de Ming Shan. Dirigé par la société anonyme Dao Shan, ce projet comprend un temple, des cabinets médicaux, des salles de pratique, un restaurant, une bibliothèque et une boutique.

→ « Un grand centre taoïste en projet sur le balcon du Jura », *24 Heures*, 2 août 2013

Le nouveau « général » de l'Armée du Salut est suisse

Le nouveau dirigeant de l'Armée du Salut internationale, élu samedi 3 août, est de nationalité suisse, nous apprend *Le Courrier* du 6 août. André Cox est ainsi le vingtième « général » de cette Eglise.

→ « Un suisse élu au plus haut niveau », *Le Courrier*, 6 août 2013

Sondage controversé sur les juifs

22 août : un sondage téléphonique provoque des remous. Cette enquête, qui reprend dans la formulation de ses questions des poncifs antisémites, provoque des réactions. En effet, l'identité du client à l'origine de cette démarche, tout comme le but poursuivi, reste inconnue. *24 Heures* interroge quatre personnalités au sujet de cet étrange sondage : le secrétaire général de la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD), une élue UDC, le président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) et un professeur en sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne. Si pour certains cette campagne est inadmissible et participe à perpétuer des amalgames nauséabonds, d'autres se demandent si ce sondage n'est pas l'œuvre des milieux universitaires ou d'organisations non-gouvernementales avec pour objectif, derrière le choix de questions volontairement choquantes, d'évaluer le degré réel d'antisémitisme de la population.

→ « Un sondage sur les juifs fait des vagues », *24 Heures*, 22 août 2013

Initiative visant l'interdiction du Coran :

le TF confirme l'invalidation

Après avoir été rejeté par le Grand Conseil du canton de Thurgovie, une initiative visant à interdire les manuels scolaires « misogynes, racistes ou meurtriers » a été invalidée par le Tribunal fédéral. L'instance de la Confédération a considéré que le texte accompagnant l'initiative visait uniquement le Coran et était ainsi contraire à la neutralité religieuse de l'Etat. Cette information est relayée dans l'édition du 29 août de

la Tribune de Genève.

→ «Le tribunal fédéral confirme l'invalidation d'une initiative anti-Coran», *La Tribune de Genève*, 29 août 2013

Conflit entre le groupe hindou Hare Krishna et un ancien responsable

Le Temps consacre une pleine page à un conflit financier qui oppose un ancien responsable suisse de Hare Krishna et ce groupe hindou, aussi connu sous le nom d'ISKCON (International Society for Krishna Consciousness). Après 20 années passées dans le groupe, ce responsable a souhaité s'en distancier tout en continuant d'exploiter le domaine, en France, qu'il avait trouvé et rénové à l'époque pour la Fondation suisse pour la conscience de Krishna (FSCK) basée à Zürich. Or, le bail commercial que lui aurait proposé cette communauté est aujourd'hui dénoncé comme invalide par la FSCK qui souhaite récupérer le domaine. Le journaliste rappelle que Hare Krishna a été fondé à New York en 1966 par Swami Prabhupada, un maître hindou. Ce groupe, qui s'est surtout développé dans les pays anglo-saxons a essuyé des scandales financiers et des accusations de mauvais traitements dans les années 1990. Aujourd'hui, on dénombre environ 150 temples appartenant à ce mouvement dans le monde et une dizaine de pratiquants en Suisse romande.

→ «Hare Krishna prêche le dénuement sans cracher sur la vie de château», *Le Temps*, 31 août 2013

Septembre

Un ancien évêque d'Econe condamné

Un tribunal allemand a confirmé en appel la condamnation de Richard Williamson pour négationnisme. L'ancien évêque controversé de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, aussi appelée Ecône, qui avait été exclu de cet ordre en 2012, devra s'acquitter d'une amende de 1'800 euros nous apprend *Le Courrier* du 24 septembre. Ce sont des propos tenus à la télévision suédoise, dans lesquels il niait l'existence des chambres à gaz et contestait le nombre de juifs morts dans les camps de concentration qui se trouvent à l'origine de cette condamnation. D'abord condamné en 2010 à 10'000 euros d'amende, cette somme avait déjà été revue à la baisse en appel en 2011 (6'500 euros) avant d'être annulée en 2012 pour des erreurs de procédure.

→ «Condamnation confirmée pour richard wiliamson», *Le Courrier*, 24 septembre 2013

Le Parlement fédéral face au débat sur la burqa

Après l'acceptation par le canton du Tessin de l'initiative visant l'interdiction de se cacher le visage dans l'espace public, un article de *La Liberté*, repris dans

Le Courrier, s'intéresse à l'impact de ce large «oui» sur le plan fédéral. Le Parlement fédéral devra en effet,

d'ici une année, décider d'accorder ou non une garantie fédérale à ce texte. Or, les avis des personnalités politiques divergent: Pour Ueli Leuenberger (Verts), cette interdiction va à l'encontre des droits humains fondamentaux, tandis que selon Christophe Darbellay (PDC) le port de la burqa n'est pas compatible avec les valeurs de la société suisse et se trouve en porte-à-faux avec les mesures d'intégration. Dominique de Buman (PDC), pour sa part, craint qu'on ne remette en cause le droit à porter une croix chrétienne. L'article rappelle encore qu'Oskar Freysinger (UDC) avait fait passer au National, en 2011, une motion intitulée «Bas les masques!» qui visait le même type d'interdiction que l'initiative tessinoise récemment acceptée. Cette motion avait cependant été rejetée en 2012 par les sénateurs, au motif que ces problématiques relèvent de la responsabilité des cantons.

→ «Le débat sur la burqa relancé à Berne», *Le Courrier* (la liberté), 24 septembre 2013

Un riche français paie les amendes liées au port de la burqa

Le vote tessinois trouve également un écho dans le quotidien *20 Minutes*, qui propose un article sur la démarche de protestation aux interdictions du port du voile intégral dans l'espace public de Rachid Nekkaz. Ce riche homme d'affaires français se propose ainsi de payer les amendes des femmes verbalisées en France et en Belgique suite à l'interdiction du port de la burqa et du niqab, entrée en vigueur en 2011 dans ces deux pays. Il se dit prêt à en faire de même en Suisse et dans tout pays adopterait une loi similaire, contraire selon lui aux libertés fondamentales inscrites dans la Convention européenne des droits de l'homme. Il aurait ainsi déjà financé 682 amendes.

→ «Un «zorro» français vole au secours des femmes voilées», *20 Minutes*, 25 septembre 2013

La présidente du Forum pour un islam progressiste revient sur l'interdiction du port de la burqa au Tessin

Suite au «oui» tessinois à une initiative cantonale visant l'interdiction de dissimuler son visage dans l'espace public, *la Tribune de Genève* interroge la présidente du Forum pour un islam progressiste. Saïda Kessler-Messahli souligne qu'il est très rare de voir au Tessin une femme portant le niqab. Pour elle, ce sont les partis de droite qui ont ainsi créé un problème artificiel. Elle ajoute cependant qu'«aucune personne attachée aux valeurs citoyennes ne peut accepter que la femme soit complètement voilée dans l'espace public». Elle retient de ce vote plus un rejet des tendances radicales à l'intérieur de l'islam qu'une expression islamophobe de la part de la population tessinoise.

→ «Le voile intégral rend visible un état social inacceptable de nos jours», *La Tribune de Genève*, 25 septembre 2013

Octobre

Un nouveau livre sur l'islam en Suisse

En plein débat sur le port du voile – en lien avec la votation tessinoise (voir ci-dessus) –, sort un livre intitulé *La Suisse des mosquées. Derrière le voile de l'unité musulmane*. A l'occasion de cette publication, Christophe Monnot, professeur à l'Université de Lausanne, qui a dirigé cet ouvrage collectif, répond à la journaliste du *Temps*. Selon le chercheur, punir les personnes qui se rendraient coupables de forcer une femme à porter un voile, comme le proposent un groupe de femmes socialistes, n'a pas de sens. D'abord parce qu'il faudrait alors légiférer sur l'ensemble de ce type de contraintes (opérations chirurgicales, modes vestimentaires « dictées » par le compagnon...), ensuite parce que partir du principe que les femmes qui portent un voile le font par contrainte est méprisant. Christophe Monnot rappelle ainsi que pour de nombreuses femmes le voile constitue un élément d'émancipation leur donnant accès à un espace public dont elles sont, dans certains pays, privées. Le chercheur relève encore le déficit d'image de l'islam dont on ne perçoit pas la diversité et dont la minorité radicale reste la plus visible en Suisse.

→ « Le mépris provoque la radicalisation », *Le Temps*, 1er octobre 2013

Le niqab dans l'espace public

Comment se déroulent les contrôles de sécurité dans les aéroports, l'entrée dans les consulats ou encore les démarches bancaires lorsque la personne porte un voile intégral ? C'est ce qu'a voulu savoir *Le Temps* dans un petit article paru le 11 octobre alors que l'on parle d'une éventuelle votation fédérale sur l'interdiction du voile intégral dans l'espace public. Dans la plupart des situations, des mesures simples sont prises : dans les aéroports, lors de contrôles de sécurité, les femmes voilées peuvent être amenées à montrer leur visage à une contrôleuse qui vérifie ainsi leur identité. Pour les consulats et les banques, il est aussi prévu qu'un membre du personnel féminin procède à l'identification, alors que dans les hôpitaux, en cas d'urgence, priorité sera donnée aux soins médicaux ; cependant, ces différentes structures relèvent n'avoir pour le moment que rarement été confrontées à de telles situations. Pour ce qui concerne les activités touristiques, aucune consigne particulière n'est donnée aux employés, si ce n'est de conserver un « comportement naturel ».

→ « Petits arrangements avec le niqab », *Le Temps*, 11 octobre 2013

La semaine des religions débute par une rencontre de football

Le fameux Letzigrund de Zürich accueillera au début du mois de novembre une rencontre inédite nous annonce *Le Courrier*. En effet, la « Mecque » du football suisse verra s'affronter sur le terrain le FC Religions et

le Conseil général de Zürich. Constituée d'imams, de rabbins, de prêtres, de pasteurs et d'autres responsables religieux, le FC Religions a vu le jour lors de l'Euro 2008 qui s'est déroulé en Suisse. Ce match amical marque le début de la semaine des religions qui se tient du 2 au 9 novembre 2013.

→ « Un match inaugure la semaine des religions », *Le Courrier*, 20 octobre 2013

Novembre

L'instruction religieuse reste du ressort de l'Eglise catholique en Valais

Un bref article du *Courrier* évoque le cas d'une enseignante valaisanne renvoyée après s'être convertie au judaïsme. En effet, en Valais, les cours de religion restent du ressort de l'Eglise catholique. La loi sur l'instruction publique de 1962 (article 3) toujours en vigueur relève d'ailleurs que l'école « s'efforce de développer le sens moral (...) de l'élève, de le préparer à sa tâche de personne humaine et de chrétien ». Plus polémique : on aurait également retiré à cette enseignante ses charges de cours d'éthique et de culture religieuse suite à l'intervention du vicaire général auprès du Département de la formation et de la sécurité.

→ « L'église reste inséparable de l'instruction publique », *Le Courrier*, 09-11 novembre 2013

La reconnaissance des communautés religieuses attend un règlement

Depuis 2003, la Constitution du canton de Vaud prévoit une « reconnaissance » des communautés religieuses. Formalisée dans une loi, cette décision peine à être mise en application, faute de règlement. Ce dernier, annoncé depuis plusieurs années, pourrait voir le jour sous l'égide de Béatrice Métraux, conseillère d'Etat en charge du Département de l'Intérieur. Or, selon les observateurs, les, c'est que milieux politiques craignent un débat public explosif en raison des demandes de reconnaissance de l'UVAM – l'Union vaudoise des associations musulmanes – et de la Fédération évangélique vaudoise.

→ « Musulmans et évangéliques en mal de reconnaissance », *24 Heures*, 9-10 novembre 2013

L'Université de Fribourg pourrait mettre en place une formation pour les imams

C'est sur le modèle de l'Université de Tübingen en Allemagne que pourrait s'ouvrir au sein de l'Université de Fribourg un centre de théologie islamique dans lequel une formation serait dispensée aux imams, nous apprend *Le Courrier*, reprenant une information de la *Neue Zürcher Zeitung*. Le recteur de cette université bilingue précise toutefois qu'il ne s'agirait pas de remplacer les lieux de formation existant dans les pays de tradition musulmane, mais plutôt de proposer une « formation subsidiaire ». Plusieurs universités suisses s'étaient annoncées prêtes

à accueillir ce projet national, fruit d'un groupe de travail de la Confédération.

→ « La formation des imams pourrait naître à Fribourg », *Le Courrier*, 23 novembre 2013

Une commission indépendante exigée par les victimes de maltraitances au sein de l'Eglise

Une association de victimes d'abus sexuels commis par des prêtres, la Sapec, souhaite la création d'une commission indépendante pour suppléer l'Eglise dans la gestion des cas de maltraitances. A cette fin, l'association a publié un rapport dans lequel elle demande également une plus grande implication de l'Etat.

→ « Les victimes d'abus sexuels par un prêtre veulent que l'état intervienne », *Le Temps*, 27 novembre 2013

La nouvelle Constitution genevoise l'indique : « L'Etat entretient des relations avec les communautés religieuses ». Mais de quelle nature sont ces relations ? Et qu'entend-t-on exactement par communautés religieuses ? Pour appliquer cet article qui vise à inscrire clairement le principe de laïcité de l'Etat, il a été décidé de former une commission chargée d'étudier la question. Présidée par Jean-Noël Cuénod, journaliste de profession, cette commission est composée de six membres, dont un rabbin de la communauté juive libérale, un théologien et un curé. Un rapport est attendu pour le mois de septembre 2014.

→ « Le rapport entre le religieux et l'état sous la loupe », *La Tribune de Genève*, 20 décembre 2013

Décembre

Archives et mormons collaborent pour la conservation des documents

Depuis 2008, le Service des archives du canton de Vaud collabore avec l'Eglise de Jésus-Christ des saints des derniers jours nous apprend le *24 Heures*. En effet, une personne affiliée à cette Eglise se charge de numériser des reconnaissances de transferts de biens conduits entre 1243 et 1798. Les mormons, comme on appelle familièrement les membres de cette Eglise, nourrissent un intérêt très marqué à l'égard des archives qui leurs permettent de retrouver leurs aïeux et de les baptiser post-mortem dans la foi mormone. L'Eglise possède ainsi une immense base de données stockée à Salt Lake City, aux Etats-Unis.

Cette pratique soulève néanmoins des polémiques. Pour des raisons de sensibilité et de protection des données, l'Etat de Vaud n'autorise pas les mormons à numériser les données des registres de l'état civil.

→ « Un mormon à demeure aux archives », *24 Heures*, 2 décembre 2013

La piscine d'Yverdon refuse le burkini

Le *24 Heures* présente le cas d'une élève de 9 ans refusée à la piscine communale d'Yverdon-les-Bains, alors qu'elle s'y rendait avec sa classe dans le cadre des cours de natation. C'est parce qu'elle portait un burkini, maillot de bain spécialement conçu pour les musulmanes et recouvrant l'entier du corps, qu'elle a été refusée dans le bassin. En effet, le règlement de la piscine indique que les vêtements « marquant une différence culturelle ou religieuse » sont proscrits. Une attitude qui tranche avec la pratique de la Direction générale de l'enseignement qui indique préférer des arrangements (cours non mixtes par exemple) pour offrir à l'ensemble des enfants une formation complète.

→ « Le burkini fait des vagues à yverdon », *24 Heures*, 18 décembre 2013

Geneve planche sur sa laïcité



Un exemple de dossier



União do Vegetal

Table des matières

1. União do Vegetal selon sa propre documentation
2. La littérature scientifique consacrée à União do Vegetal
3. Des articles de presse sur União do Vegetal
4. Position d'associations de défense de victimes
5. Position d'autorités suisses et étrangères

1. União do Vegetal selon sa propre documentation

União do Vegetal est un mouvement religieux créé au Brésil en 1961 par José Gabriel da Costa (1922-1971), appelé Maître Gabriel. Le terme « vegetal » fait référence au thé d'ayahuasca, substance hallucinogène consommée durant les cérémonies. Ce mouvement revendique actuellement plus de 15'000 disciples et la présence de « nucleo » (communautés) dans toutes les villes du Brésil ainsi qu'aux Etats-Unis, en Espagne, au Portugal et en Suisse où il s'est implanté à Genève à la fin des années 1990. Le siège est à Brasilia au Brésil.

Adresse: SCS - Qd. 06 - Bl. A Nº 157 - Ed. Bandeirantes - Salas 101 e 102.
Brasília, DF, Brasil - CEP 70300-500

Sites internet

Site du mouvement brésilien (en portugais) <http://www.udv.org.br> (annexe 1)

Site du mouvement états-unien (en anglais): <http://udvusa.org>

Le groupe de Genève n'a pas de site internet et n'édite pas de documentation en français. Les informations que nous avons réunies sur le groupe de Genève proviennent d'un entretien avec un membre du groupe. Actuellement, il n'y aurait pas d'autres groupes en Suisse.

Histoire du mouvement União do Vegetal à Genève

C'est en 1997 qu'un petit groupe se revendiquant du mouvement brésilien União do Vegetal se constitue à Genève. Actuellement, le groupe compte entre 20 et 30 personnes, âgées de 28 à 72 ans. Ces personnes viennent de Genève, mais aussi de France, d'Allemagne et d'Angleterre. Elles se réunissent une fois par mois. Pour des raisons financières, le groupe de Genève n'a pas de lieu de culte fixe. Il loue ponctuellement un local ou, si le temps le permet, se retrouve dans des jardins publics. Conformément aux pratiques de ce mouvement, les cérémonies sont dirigées par un « maître ». Celui de Genève vient d'Allemagne. Il n'a pas suivi de formation théologique mais a grandi dans ce mouvement, ces parents étant parmi les premiers membres. Il exerce cette fonction à côté de son travail professionnel. Les cérémonies se déroulent toujours le soir, de 20h à 24h. La consommation du thé à l'ayahuasca, considérée comme une pratique sacrée, a lieu durant le repas qui précède la cérémonie. Pour ce mouvement, boire du thé à l'ayahuasca correspond à la Sainte Cène. Le culte comprend principalement des chants, appelés « chamadas », des prières et des prises de paroles.

Organisation du groupe de Genève

Le groupe de Genève s'est constitué en association et s'est doté de statuts en 2013 (annexe 2). Il est enregistré au Registre du commerce depuis 2012 (annexe 3).

Adresses de l'association : 14 chemin Jacques-André Baraban, 1256 Troinex

Mission

Dans ses statuts, l'association de Genève affirme poursuivre les missions suivantes :

« travailler pour l'évolution de l'être humain à l'élaboration de ses vertus morales, intellectuelles et spirituelles, indépendamment de son origine ethnique, de son idéologie politique, de ses croyances religieuses ou de sa nationalité, mobiliser ses ressources humaines et économiques à cette fin ; promouvoir et maintenir une société de caractère philanthropique, religieuse et culturelle ; aider les

membres de l'association lorsque cela est nécessaire, conformément aux possibilités de l'association ; se réunir mensuellement pour les célébrations, où les membres ont le libre choix, et selon leur volonté, de boire le thé ».

Doctrine

União do Vegetal se définit comme un mouvement spirite chrétien. Il a intégré le culte de Marie et croit en Jésus-Christ en tant que fils de Dieu. Il a également incorporé des croyances chamaniques et la croyance en la réincarnation. Les images sont proscrites dans les lieux de culte. Le mouvement União do Vegetal se réclame aussi de la lumière, de la paix et de l'amour.

Le fondateur du mouvement

Une biographie de José Gabriel da Costa, le fondateur du mouvement, est présentée sur le site brésilien et américain. Il serait né en 1922 près de Bahia au Brésil et aurait travaillé comme ouvrier dans les entreprises de caoutchouc implantées dans la région de l'Amazone. Il aurait fait ses premières expériences d'ayahuasca à la fin des années 1950, lorsqu'il travaillait à la frontière bolivienne. Peu à peu, il se met à préparer lui-même le thé à l'ayahuasca attirant ainsi un groupe de disciples. En 1961, le mouvement est officiellement créé à Porto Velho, ville où le premier lieu de culte voit le jour. Aujourd'hui le siège est à Brasilia.

La consommation d'ayahuasca

La documentation du mouvement met en avant l'importance de la consommation d'ayahuasca au sein de leur pratique religieuse (annexe 4). On y apprend que l'ayahuasca est une décoction préparée avec deux plantes, la banisteriopsis caapi et le psychotria viridis et que sa propriété hallucinogène aurait, selon Uniao do Vegetal, la vertu de renforcer la spiritualité. La documentation relève également que ce stupéfiant est aujourd'hui autorisé au Brésil et aux Etats-Unis pour autant qu'il soit utilisé dans un but religieux. Uniao do Vegetal souligne encore l'intérêt que cette plante suscite auprès d'instituts de recherche médico-scientifique.

Sources :

- Site brésilien (en portugais) <http://www.udv.org.br>
- Site des Etats-Unis (en anglais) : <http://udvusa.org>

2. La littérature scientifique consacrée à Uniao do Vegetal

Le mouvement Uniao Do Vegetal s'inscrit dans les nouveaux mouvements religieux né au Brésil dans les années 1960, classés parfois dans religions « ayahuasqueiras » brésiliennes.

Pour éclairer ce mouvement, nous vous proposons une fiche informative réalisée par le sociologue des religions David G. Bromley et la chercheuse Stephanie Edelman, et présentée sur le site *World Religions & Spirituality Project*¹ (annexe 5). Pour les auteurs de cette notice, l'Uniao Do Vegetal est un mouvement religieux syncrétique, intégrant des éléments de la théologie chrétienne avec des croyances indigènes. Les enseignements de Maître Gabriel, fondateur du mouvement, sont transmis par un conseil formé de quinze disciples. Les auteurs relèvent que ce mouvement compterait entre 8'000 et 10'000 personnes. Originaire du Brésil, le mouvement s'est implanté aux Etats-Unis à partir des années 1990 grâce à Jeffrey Bronfman, petit cousin du propriétaire de l'entreprise de distillation Seagram. On trouve également des petites communautés en Espagne. La notice relève que le mouvement serait géré de manière hiérarchique. Elle souligne également que ce mouvement a fait l'objet de nombreux jugements en raison de la présence de N,N-diméthyltryptamine (DMT) dans l'ayahuasca. Le N,N-diméthyltryptamine (DMT) est une substance classée comme stupéfiant dans la plupart des pays.

Plusieurs anthropologues, ethnologues et juristes ont consacré des études sur l'usage religieux de l'ayahuasca dans des communautés amazoniennes. Edward MacRAE, professeur d'anthropologie au Brésil, a rédigé un article intitulé « L'utilisation religieuse de l'ayahuasca dans le Brésil contemporain » (1998) (annexe 6). On y apprend que des sociétés amazoniennes et des mouvements religieux comme Santo Daime (apparue en 1930) et plus récemment União do Vegetal, intègrent l'ayahuasca dans leurs pratiques religieuses. L'auteur relève que les rituels structurés qui entourent la consommation induisent un « usage discipliné » de ce produit stupéfiant. La dimension religieuse et collective ainsi que l'usage ritualisé devrait donc, pour cet anthropologue, être pris en compte dans les évaluations faites par les experts en pharmacologie : « Le fonctionnement discipliné de ces organisations religieuses peut aider à mettre en place une approche plus tolérante de la question des drogues qui mette moins d'emphasis sur les aspects purement pharmacologique de la question et prête plus d'attention à l'état psychologique de qui les consomme ainsi qu'à l'environnement physique et socio-culturel dans lequel se produit la consommation ».

Patrick Deshayes, également spécialiste des sociétés amazoniennes et enseignant chercheur à l'université Lumière Lyon 2, s'est intéressé à l'usage religieux et thérapeutique de l'ayahuasca. Nous vous proposons son article « L'ayawaska n'est pas un hallucinogène » (2002), dans lequel il défend une approche ethnopharmacologique de cette pharmacopée sacrée, classée comme stupéfiant par les services de santé publique (annexe 7). Patrick Deshayes a notamment observé que les chasseurs des communautés amazoniennes consommaient de l'ayahuasca pour surmonter leur peur et se purifier.

L'article de Ludovic Hennebel, juriste et chercheur en droit, intitulé « Tea-party à Washington : l'usage des drogues à des fins religieuses devant la Cour Suprême des Etats-Unis » (2005) retrace les différents procès qui se sont tenus aux Etats-Unis sur cette question (annexe 8). L'auteur résume ainsi la décision de la Cour américaine d'autoriser exceptionnellement la consommation d'ayahuasca au sein de l'União do Vegetal (p. 16-17) : « La Cour reconnaît qu'il faut prendre dûment en compte la législation américaine en la matière qui prohibe les éléments hallucinogènes contenus dans le hoasca. Toutefois, la Cour note que cette législation peut s'accommoder d'exception, et cite à cet égard, inter alia, l'autorisation spécifique du Congrès permettant aux indiens de consommer du peyotl. Contrant le plaidoyer en faveur de l'uniformisation de l'application de la législation sur les drogues, la Cour Suprême consacre l'idée d'une application au cas par cas visant à la reconnaissance d'exceptions religieuses ».

Plus récemment, l'ethnologue français Sebastien Baud, chercheur à l'Université de Strasbourg, a publié plusieurs articles sur la dimension thérapeutique et initiatique attribuée à l'ayahuasca par des communautés chamaniques. Nous vous proposons « L'ingestion d'ayahuasca parmi les populations indigènes et métisses de l'actuel Pérou. Une définition du chamanisme amazonien », paru dans ethnographiques.org en 2008 (annexe 9). Sébastien Baud a un site dans lequel d'autres publications sont présentées : <http://sebastien.baud.free.fr/>

En Suisse, les ethnologues Christian Ghasarian (professeur à l'Université de Neuchâtel) et Marie-Laure Schick se sont intéressés à l'usage traditionnel et contemporain de l'ayahuasca dans les communautés amazoniennes. Nous vous proposons un extrait de l'ouvrage de Marie-Laure Schick *Le chaman qui téléphonait aux esprits* (Imago, 2008), dans lequel elle raconte son expérience personnelle de l'ayahuasca (annexe 10). L'université de Neuchâtel a par ailleurs organisé en 2010 un colloque international sur Les pratiques contemporaines des plantes psychotropes (annexe 11).

L'anthropologue brésilienne Beatriz Caiuby Labate propose de nombreux articles en portugais et en anglais sur l'usage religieux et thérapeutique de l'ayahuasca sur son site : <http://www.bialabate.net/>

La fondation néerlandaise OPEN Foundation, qui promeut la recherche interdisciplinaire, a organisé

en 2011 un congrès sur l'usage de l'ayahuasca (annexe 12). Le programme de ce colloque ainsi que la prise de position des chercheurs sont exposés sur le site de la Fondation : <http://www.stichtingopen.nl/en/announcement>

De nombreux documents sont présentés sur le site de la Fondation Beckley (Beckley Foundation), fondée en 1998 par des pharmacologues, neurologues, psychiatres, psychologue à Oxford (Grande-Bretagne) pour promouvoir l'étude scientifique des stupéfiants et réformer les approches gouvernementales et policières.

Site : <http://www.beckleyfoundation.org>

3. Des articles de presse sur Uniao do Vegetal

A notre connaissance, la presse romande n'a pas consacré d'article au mouvement Uniao do Vegetal. La presse américaine a en revanche publié quelques articles sur la communauté établie à Santa Fe, dans l'Etat du Nouveau-Mexique. En décembre 2004, le *WorldWide Religious News* a proposé un article « High Court Allows N.M.. Church to Use Tea » qui porte sur la décision de la Cour suprême américaine d'autoriser la consommation d'ayahuasca au sein du mouvement Unia do Vegetal (annexe 13). Le 20 décembre 2004, le *New Yorker Magazine* a également publié un article sur la décision de la Cour suprême intitulé « High Tea-the Bench » (annexe 14).

En septembre 2009, *The Wall Street Journal* a publié un article intitulé « Psychedelic Tea Brews Unease » qui relate les tensions suscitées par le projet de construction d'un temple déposé par la communauté Unia do Vegetal de Santa Fe (annexe 15).

Sur la consommation d'ayahuasca, le journal français *Libération* a publié en mars 2013 un article « Le breuvage du voyage intérieur » consacré à l'usage controversé de l'ayahuasca à des fins thérapeutiques (annexe 16). En Suisse, *la Tribune de Genève* a diffusé en avril 2013 un article sur le sacrifice d'un enfant accompli au Chili au sein d'un groupe consommant de l'ayahuasca (annexe 17).

Pour un complément d'information sur l'usage de l'ayahuasca, nous vous signalons le site que le journaliste américain Peter Gorman consacre à l'ayahuasca : <http://www.pgorman.com/bio.htm>

Nous vous informons aussi que le réalisateur français Jan Kounen a tourné en 2004 un documentaire sur le sujet intitulé *D'autres mondes (Other Worlds)* disponible en DVD. Il peut également être visionné sur ce site : <http://topdocumentaryfilms.com/other-worlds/>

4. Position d'associations de défense de victimes

Relinfo (Zurich)

Site : <http://www.relinfo.ch>

Le site de cette association n'expose aucune information sur l'ayahuasca.

Infosekta (Zurich)

Site : <http://www.infosekta.ch/>

Le site de cette association n'expose aucune information sur l'ayahuasca.

UNADFI² (Paris, France)

Site : <http://www.unadfi.org>

Le site de cette association présente quelques documents mettant en garde contre les dangers de cette substance hallucinogène, notamment celle d'« altérer irrémédiablement le psychisme » (annexe 18).

Psychothérapie-vigilance (Juillan, France)

Site : <http://www.psyvig.com>

Le site de cette association présente le témoignage critique d'une ancienne consommatrice d'ayahuasca (annexe 19).

5. Position d'autorités suisses et étrangères

Suisse

A notre connaissance, União do Vegetal n'a pas fait l'objet d'un jugement auprès d'un tribunal suisse. Concernant la consommation d'ayahuasca, les autorités suisses ne se sont pas prononcées sur cette question jusqu'à ce jour. En revanche, la loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) cite le N,N-diméthyltryptamine (DMT), contenu dans l'ayahuasca, dans la liste des substances prohibées (annexe 20).

France

En 2005, les autorités françaises ont classé l'ayahuasca dans la liste des stupéfiants. Cette information est publiée sur le site de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)³ (annexe 21). Quant à la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), elle dénonce les centres de désintoxication qui utilisent l'ayahuasca comme traitement médical, par exemple le centre Takiwasi fondé en 1992 au Pérou par le Dr Jacques Mabit (rapports annuels de 2005 et de 2009, annexe 22 et 23).

Etats-Unis

En 2005, la Cour suprême des Etats-Unis a autorisé la consommation d'ayahuasca au sein du mouvement União do Vegetal (jugement dans l'annexe 24).

Brésil

En 2010, le Brésil a dépénalisé la consommation d'ayahuasca dans un contexte religieux (Resolução Nº1, de 25 de Janeiro de 2010, annexe 25).

Le CIC accueille tout complément d'information ou tout commentaire critique de ce dossier et des sources bibliographiques qui le constituent.

Les services du CIC sont gratuits. Néanmoins, si vous souhaitez soutenir le centre dans ses différentes activités d'information et de prévention, vous pouvez verser une contribution sur le compte suivant : Crédit Suisse Bel-Air Genève, compte n° 657151-41 (CCP banque 12-35-2). Vos dons au CIC, organisation reconnue d'utilité publique, vous donnent droit à une réduction d'impôt.

Pour assurer notre indépendance, nous n'acceptons pas de versements provenant d'organisations à caractère religieux, spirituel ou ésotérique.

1. <http://www.has.vcu.edu/wrs/about.htm>

Ce site a été réalisé en 2010 par Gordon Melton et David G. Bromley, professeurs de la Virginia Commonwealth University (USA).

2. Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu est spécialisée dans l'information sur les sectes, la prévention et l'aide aux victimes. Elle est reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports, membre associé de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).

3. Site : <http://ansm.sante.fr/> L'ANSM a remplacé l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps).

© CIC 2014

Centre Intercantonal
d'information sur les croyances
et sur les activités des groupements
à caractère spirituel, religieux
ou ésotérique

Direction de projet et rédaction
Brigitte Knobel
Julie Montandon

Conception graphique & réalisation
Manon Mello

CIC —

CIC – CENTRE INTERCANTONAL
D'INFORMATION SUR LES CROYANCES

BOULEVARD HELVÉTIQUE 27
CH – 1207 GENÈVE
TÉL. : + 41 22 735 47 50
FAX : + 41 22 840 08 58
EMAIL : INFO@CIC-INFO.CH
WWW.CIC-INFO.CH

CIC —

CIC – CENTRE INTERCANTONAL
D'INFORMATION SUR LES CROYANCES

BOULEVARD HELVÉTIQUE 27
CH – 1207 GENÈVE
TÉL. : + 41 22 735 47 50
FAX : + 41 22 840 08 58
EMAIL : INFO@CIC-INFO.CH
WWW.CIC-INFO.CH